

7. - CARACTÉRISTIQUES EXCEPTIONNELLES

Aucune des trois aires d'intérêt ne possède de caractéristiques uniques à l'échelle canadienne. En revanche, certains éléments physiographiques, géomorphologiques ou biotiques pourraient être qualifiés d'exceptionnels ou de remarquables, à cause de leur rareté, de leur ampleur ou de leurs qualités esthétiques indéniables. Il est donc tout à fait pertinent de faire intervenir ces caractéristiques dans le processus d'évaluation des aires d'intérêt.

7.1. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou¹

- Magnifique vallée glaciaire en auge (vallée du lac Manitou);
- Présence d'importants segments du complexe morainique de la Côte-Nord;
- Cannelure géante exceptionnelle à l'embouchure de la rivière Sault Plat;
- Chute de plus de 30 m à l'embouchure de la rivière Manitou;
- Forêt ayant échappé en grande partie aux perturbations anthropiques : env. 95 % du bassin versant n'a jamais subi de coupes forestières;
- Écosystème forestier exceptionnel (ancienne pessière noire à sapin de 460 ha) au lac du Canot;
- Écosystème forestier exceptionnel (sapinière rabougrie maritime de 8 ha) à la rivière au Bouleau;
- Présence du saumon atlantique à la rivière au Bouleau;
- Présence sporadique de caribou des bois (espèce *menacée* - COSEPAC);
- Observation du campagnol des rochers à Rivière-Pigou (espèce *susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable* - gouv. du Québec);
- Rapport d'observation d'un carcajou, 30 km à l'ouest du lac Manitou (espèce *menacée* - gouv. du Québec; espèce *en voie de disparition* COSEPAC);
- Sites archéologiques les plus anciens de la Moyenne-Côte-Nord à la rivière au Bouleau.

7.2. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

- Magnifique vallée glaciaire en auge (vallée du lac Magpie);
- Secteur de méandres exceptionnel sur le cours supérieur de la Magpie Ouest;
- Succession de nombreuses ruptures de pente (chutes et rapides) dans le cours inférieur de la rivière Magpie;
- Aire de déflation de 1 km² sur le cours supérieur de la Magpie Ouest;
- Bassin versant n'ayant jamais subi de coupes forestières;
- Présence du saumon atlantique dans l'estuaire de la Magpie, en aval de la première chute;
- Présence sporadique de caribou des bois (espèce *menacée* - COSEPAC);
- Ancien établissement de pêche jerseyais (1865-1931).

¹ Le territoire considéré inclut le cours inférieur des rivières au Bouleau et Sault-Plat

7.3. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

- Important delta sub-aquatique;
- Bassin versant n'ayant jamais subi de coupes forestières;
- Tourbière ombrotrophe de 2 km² située à plus de 50 km de la côte;
- Présence de *Halenia deflexa* ssp. *brentonianai* sur l'île du Havre de Mingan (*espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable* - gouv. du Québec)
- Importante rivière à saumon atlantique;
- Présence sporadique de caribou des bois (*espèce menacée* - COSEPAC);
- Observation du campagnol des rochers et du campagnol lemming de Cooper à Mingan (*espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables* - gouv. du Québec);
- Grande concentration de sites archéologiques de plusieurs périodes (Archaïque, Sylvicole, préhistoriques indéterminés, période historique, etc.).

8. - ANALYSE MATRICIELLE

On trouvera, aux annexes A à I, les résultats bruts de l'analyse comparative matricielle, c'est-à-dire la liste complète des thèmes répertoriés, leur pondération pour la région n° 20, leur importance au niveau des trois aires d'intérêt, ainsi que le calcul des pointages et des indices (diversité et représentativité). De nombreux commentaires sur les thèmes fauniques ont aussi été ajoutés (statut, habitat, distribution ou abondance). Afin d'en faciliter l'interprétation subséquente, les résultats globaux ont été par la suite reportés aux tableaux VI et VII.

L'examen du tableau VI nous révèle un grand total de 375 thèmes pour la région naturelle n° 20. Parmi ceux-ci, on compte 68 thèmes de nature abiotique, 14 thèmes reliés à la végétation, 12 culturels et 281 thèmes de nature faunique. Ces derniers sont fortement majoritaires et jusqu'à 61,6 % d'entre eux sont des espèces aviennes. Nous avons identifié un total de 286 thèmes à la rivière Manitou, 282 à la rivière Magpie et 281 à la rivière Mingan (*indices de diversité* respectifs de 76,0 %, 75,2 % et 74,7 %). Quant aux indices de représentativité, ils sont de 73,5 % pour la rivière Manitou, 72,5 % pour la rivière Magpie et 73,3 % pour la rivière Mingan. Les thèmes culturels sont répartis de façon très peu homogène et ils amènent un fort biais en faveur de la rivière Mingan. Un calcul a été effectué sans les thèmes culturels et il présente un portrait qui est sans doute plus près de la véritable représentativité des trois rivières : 78,7 % pour la rivière Manitou, 79,3 % pour la rivière Magpie et 71,7 % pour la rivière Mingan.

Deux constats généraux peuvent être effectués. Tout d'abord, sauf pour quelques cas précis (amphibien, reptiles et thèmes culturels) les trois aires d'intérêt sont assez représentatives de la région n° 20, une conséquence de sa grande homogénéité. De plus, les différences entre les trois aires d'intérêt sont particulièrement minimales. Celles-ci sont en effet situées à proximité les unes des autres et partagent de nombreuses caractéristiques, particulièrement au niveau faunique.

8.1. - Géologie

Les trois aires d'intérêt de la Moyenne-Côte-Nord ne comportent que 37 à 56 % des thèmes géologiques de la région n° 20. Toutefois, ce faible pourcentage est surtout dû à la présence dans la région n° 20 de formations spatialement réduites comme les impactites du cratère de Manicouagan ou certaines formations mineures de marbre et de roches calcosilicatées sur la Haute-Côte-Nord. Les *indices de représentativité* tiennent compte de ces formations de faible importance et minimisent leur absence dans les aires d'intérêt. Ces indices de représentativité ont des valeurs beaucoup plus élevées, soit 66,7 % (rivière Manitou), 66,7 % (rivière Magpie) et 45,6 % (rivière Mingan).

8.2. - Relief

Les thèmes reliés au relief et à la géomorphologie sont généralement bien représentés dans les trois aires d'intérêt avec des indices de diversité de 77,8 % (rivière Manitou), 77,8 % (rivière Magpie) et 63,9 % (rivière Mingan). Ce portrait est bien conservé si on examine les indices de représentativité qui sont de 81,4 % (rivière Manitou), 78,6 % (rivière Magpie) et 68,3 % (rivière Mingan). Seule la rivière Mingan semble moins représentative, une conséquence de son faible extension spatiale vers le nord. En effet, on y retrouve peu de formes géomorphologiques liées aux dépôts meubles du plateau laurentien (drumlins, moraines bosselées, moraines côtelées).

Tableau VI : Région n° 20 et aires d'intérêt, nombre de thèmes observés et indice de diversité.

Groupes de thèmes	Région 20	Rivière Manitou	Rivière Magpie	Rivière Mingan
Géologie	16 100,0%	9 56,3%	7 43,8%	6 37,5%
Relief	36 100,0%	28 77,8%	29 80,6%	23 63,9%
Hydrographie	16 100,0%	16 100,0%	16 100,0%	16 100,0%
Végétation	14 100,0%	11 78,6%	12 85,7%	10 71,4%
Poissons	40 100,0%	27 67,5%	27 67,5%	27 67,5%
Amphibiens, reptiles	16 100,0%	8 50,0%	8 50,0%	8 50,0%
Oiseaux	173 100,0%	139 79,0%	139 79,0%	139 79,0%
Mammifères	52 100,0%	42 80,8%	42 80,8%	42 80,8%
Thèmes culturels	12 100,0%	5 41,7%	3 25,0%	9 75,0%
Nombre total de thèmes observés:	375	285	283	280
Indice de diversité:	100,0%	76,0%	75,5%	74,7%

Tableau VII : Indices de représentativité et ratios inter-sites pour les trois aires d'intérêt

Groupes de thèmes	Région 20	Indice de représentativité			Ratios inter sites		
		Rivière Manitou	Rivière Magpie	Rivière Mingan	Man/Mag	Man/Min	Mag/Min
Géologie	100,0%	66,7%	66,7%	45,6%	1,00	1,46	1,46
Relief	100%	81,4%	78,6%	68,3%	1,04	1,19	1,15
Hydrographie	100,0%	96,5%	96,5%	83,3%	1,00	1,16	1,16
Végétation	100,0%	85,2%	92,6%	74,1%	0,92	1,15	1,25
Poissons	100,0%	62,8%	62,8%	65,4%	1,00	0,96	0,96
Amphibiens, reptiles	100,0%	79,1%	79,1%	79,1%	1,00	1,00	1,00
Oiseaux	100,0%	72,9%	72,9%	72,9%	1,00	1,00	1,00
Mammifères	100,0%	85,0%	85,0%	85,0%	1,00	1,00	1,00
Thèmes culturels	100,0%	31,8%	18,2%	86,4%	1,75	0,37	0,21
Moyenne (sans thèmes culturels)	100,0%	78,7%	79,3%	71,7%			
Moyenne (avec thèmes culturels)	100,0%	73,5%	72,5%	73,3%			

8.3. - Hydrographie

Cette rubrique nous indique que les trois aires d'intérêt sont tout à fait représentatives de la région naturelle, avec une présence de tous les thèmes lacustres et riverains. Si l'on s'attarde à l'indice de représentativité, on constate toutefois qu'il est un peu plus faible pour la rivière Mingan (83,3 %) comparativement aux deux autres rivières (96,5 %). Le petit nombre de lacs d'importance ou de rivières de largeur supérieure à 50 m ainsi que la faible superficie du territoire comportant un réseau hydrique dérangé en sont responsables.

8.4. - Végétation

Les aires d'intérêt sont toutes trois représentatives des grandes formations végétales de la région n° 20, quoique la rivière Mingan le soit un peu moins. Quelques thèmes y sont mal représentés ou carrément absents, comme la pessière noire à mousses ou les formations non arborées d'altitude (toundra, lichénaie arbustives). De plus on n'y retrouve pas de grands brûlis comme il est possible d'en observer dans les parties septentrionales des deux autres bassins versants.

La réalisation d'une analyse matricielle fondée sur la répartition de tous les taxons végétaux aurait sans doute permis de mieux caractériser la diversité floristique des trois aires d'intérêt. Cependant, la multiplicité des taxons au sein de la région n° 20, ainsi que la méconnaissance de leur répartition exacte, dans bien des cas, a rendu cet exercice irréalisable.

8.5. - Poissons dulcicoles et anadromes

Tout comme pour les autres thèmes de nature faunique, les résultats des trois rivières sont quasi identiques. Les cartes de distribution existantes ainsi que les maigres inventaires réalisés ne permettent pas de discriminer entre les trois rivières quant à la présence ou l'absence d'une espèce donnée. La seule exception est le saumon atlantique pour lequel les données confirment une plus grande abondance et une meilleure distribution spatiale à la rivière Mingan.

Les indices de représentativité oscillent donc entre 63 et 65 %, une valeur relativement faible qui est causée avec tout par la présence de plusieurs espèces méridionales à l'extrême sud-ouest de la région n° 20 (cyprinidés, percidés, cottidés, etc.). La famille des salmonidés, un groupe particulièrement représentatif de la région n° 20, est pour sa part très présent dans les trois aires d'intérêt (six espèces sur sept).

8.6. - Amphibiens, reptiles

La diversité des aires d'intérêt de la Moyenne-Côte-Nord est plutôt faible quant aux espèces hétérothermes (amphibiens et reptiles). Elle n'est en effet que de 50 % pour chacune des trois aires d'intérêt. Huit des seize espèces de la région n° 20 sont en effet d'affinité méridionale et sont confinées à la partie sud-ouest de la région naturelle. L'indice de représentativité en tient compte il atteint 79,1 % pour chacune des trois aires d'intérêt. Même si elles n'hébergent aucune des espèces méridionales, les trois aires d'intérêt sont donc assez représentatives de la faune herpétologique de la région n° 20.

8.7. - Oiseaux

Il est important de noter que nous n'avons considéré, au cours de cet exercice, que les oiseaux dont la nidification, au sein des territoires concernés est confirmée ou très probable. Après

compilation des résultats, on constate que 176 espèces d'oiseaux peuvent théoriquement nicher dans la région naturelle n° 20 tandis que ce nombre s'abaisse à 139 pour les trois aires d'intérêt de la Moyenne-Côte-Nord. C'est donc près de 79,0 % des espèces de la région naturelle qui parviennent à y nicher. Cette petite disparité est due principalement au grand nombre d'espèces dont les aires de distribution sont plutôt méridionales et qui sont confinées à l'extrémité sud-ouest de la région n° 20.

8.8. - Mammifères

À l'image des autres groupes de thèmes fauniques, la diversité en mammifères des trois aires d'intérêt est absolument similaire. En effet, la distance séparant les trois bassins versants est inférieure à la limite de précision des aires de répartition des diverses espèces. Les données disponibles dans la littérature ne permettent donc pas de discriminer les trois aires d'intérêt au niveau de la faune mammalienne.

L'indice de diversité se situe à 80,8%, ce qui indique que les espèces présentes sur la Moyenne-Côte-Nord constituent un portrait assez fidèle de l'ensemble de la région naturelle n° 20. Les espèces absentes sont, dans la quasi-totalité des cas, des espèces d'affinité méridionale confinées à l'extrémité sud-ouest de la région n° 20 : musaraigne fuligineuse, grande musaraigne, chauve-souris argentée, rousse et cendrée, raton laveur, belette à longue queue et cerf de Virginie. Si l'on fait exception du rat surmulot et de la souris commune, deux espèces introduites, le pourcentage de thèmes représentés grimpe à 84 %.

L'indice de représentativité est lui aussi fort élevé et il atteint 85 %, une valeur qui grimpe à 86,9 % si l'on fait exception des deux espèces introduites déjà mentionnées.

8.9. - Thèmes culturels

Les thèmes culturels de la région n° 20 sont très bien représentés au sein de l'aire d'intérêt de la rivière Mingan et l'indice de représentativité y atteint 86,4 %. Des sites archéologiques amérindiens de toutes les périodes s'y retrouvent et il n'y manque que quelques thèmes ethnologiques (villages de pêche jerseyais, etc.). En revanche, les deux autres bassins versants ne comptent qu'un minimum de sites archéologiques, ce qui amène des indices de représentativité aussi faibles que 31,8 % pour la rivière Manitou et 18,2 % pour la rivière Magpie. La plus grande partie des aires d'intérêt n'ont jamais été fouillées et il est fort probable qu'elles recèlent de nombreux sites préhistoriques amérindiens.

8.10. - Discussion de la méthodologie

Des considérations sur la méthode de l'analyse matricielle et des problèmes inhérents devraient nous aider à apprécier les résultats à leur juste valeur. Plusieurs lacunes peuvent être identifiées et il importe d'en être bien conscients afin de bien interpréter les résultats :

- La méthode requiert une bonne connaissance du milieu, basée sur des sources d'information de qualité. Idéalement, celles-ci devraient comprendre des inventaires écologiques réalisés de façon homogène, dans chacun des sites étudiés, afin de pouvoir comparer les résultats avec plus de confiance;
- Ne disposant que de très peu d'inventaires fauniques pour les trois aires d'intérêt, nous avons dû nous rabattre sur des cartes de distribution générale pour évaluer la présence ou l'absence d'une espèce. Comme les trois aires d'intérêt sont situées à très faible distance les

unes des autres, le degré de précision des cartes de distribution ne permettait pas, en général, de discriminer la présence d'une espèce dans l'une ou l'autre des aires d'intérêt;

- Lorsqu'une aire d'intérêt se trouve à la marge d'une région naturelle, des problèmes se posent. En effet, ces sites sont souvent très diversifiés, puisqu'ils combinent des espèces provenant de part et d'autre de l'écotone, mais sont-ils pour autant représentatifs de l'ensemble ?
- Nous avons sciemment mis l'accent sur les thèmes qui sont communs dans la région naturelle (par le biais des pondérations). Le but étant de mettre plus de poids sur les thèmes qui y sont abondamment distribués et qui, par le fait même, la représentent bien. Une approche différente aurait été d'utiliser la présence ou l'absence d'espèces rares comme élément discriminant. Nous sommes plutôt d'avis que ces thèmes très rares ne représentent pas très bien la région naturelle puisqu'ils sont limités à des milieux très restreints. Ils ont toutefois une valeur écologique indéniable et seront plutôt traités dans la section sur les caractéristiques exceptionnelles.

9. - POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE

Bien que l'objectif premier des parcs nationaux soit la protection des écosystèmes et de leurs diverses composantes, il n'en demeure pas moins que l'appréciation par le public est aussi d'une grande importance. C'est d'ailleurs un des mandats de Parcs Canada que de « favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel (...) » (Parcs Canada 1994). Mais il y a plus qu'une simple volonté de rendre accessibles au public des milieux exceptionnels. L'impact économique occasionné par le l'afflux de visiteurs peut devenir un outil de développement pour les communautés locales.

À cet égard, le Plan de développement touristique de la Côte-Nord (Groupe DBSF 1999) propose des pistes afin de bonifier l'offre touristique de la Côte-Nord. Le nombre de visiteurs pourrait ainsi en être augmenté, tout comme la durée de séjour. Afin d'y parvenir, on propose de miser sur les acquis et de concentrer les efforts de développement sur les éléments distinctifs de la Côte-Nord :

- La chasse et la pêche;
- L'observation du milieu marin;
- L'écotourisme et le tourisme d'aventure;
- Le tourisme hivernal;
- Le tourisme autochtone.

Sauf pour la chasse, tous ces éléments cadrent avec le type d'activités privilégiées par Parc Canada. Ces activités pourraient très bien être offertes par un parc national dans l'une ou l'autre des trois aires d'intérêt.

9.1. - Accessibilité aux sites

Un des facteurs déterminants dans le taux de fréquentation d'un parc est son accessibilité et, à ce chapitre, les trois sites d'intérêt ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. Les trois sites sont relativement éloignés des grands centres urbains et le réseau routier ne permet de rejoindre que 40 000 personnes dans un rayon de 200 km. Il faudra donc cibler en majorité une clientèle touristique provenant de l'extérieur, comme c'est le cas pour la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan.

9.1.1. - Route 138

L'accès à la façade maritime des trois aires d'intérêt est facile puisqu'elles sont traversées, d'est en ouest, par la route 138, une excellente route pavée qui relie l'ensemble des villages de la Moyenne-Côte-Nord au réseau routier québécois. Cette route pourrait donc constituer une voie d'accès privilégiée pour plusieurs des attraits les plus intéressants des aires d'intérêt : chutes des rivières Manitou, Magpie et Mingan, cannelure géante de la rivière Sault Plat, littoral du golfe du Saint-Laurent, tourbières de la plaine côtière, fosses à saumon, etc. En outre, le tronçon de route situé entre la rivière au Bouleau et la rivière Tortue est reconnu comme étant un des plus panoramiques à l'est de Sept-Îles, alors que la route suit de très près le littoral (SOTAR 1989).

9.1.2. - Chemin de fer Sept-Îles–Schefferville

Une deuxième voie d'accès s'offre sur le flanc nord-ouest de l'aire d'étude par le biais du chemin de fer reliant Sept-Îles et Schefferville (fig. 23). Celui-ci emprunte la vallée de la rivière Wacouno et longe les aires d'intérêt des rivières Manitou et Magpie, sur quelques dizaines de kilomètres. Il permet ainsi un certain accès à l'arrière-pays, possibilité particulièrement intéressante pour les adeptes du canot-camping. À cet égard, la rivière Magpie Ouest traverse le chemin de fer à la hauteur de Éric, tandis que les lacs de tête de la rivière Manitou ne sont accessibles que par un portage de quelques kilomètres.

9.1.3. - Hydravion

L'hydravion constitue le moyen de transport idéal pour atteindre l'arrière-pays des trois aires d'intérêt. À partir des hydrobases de Sept-Îles, Longue-Pointe-de-Mingan ou Havre-Saint-Pierre, une grande quantité de lacs sont accessibles, particulièrement dans les bassins versants des rivières Manitou et Magpie. En revanche, le bassin versant de la rivière Mingan est moins bien pourvu en lacs importants. Il ne compte en effet que le système Manitou–Gros-Diable ainsi que de quelques lacs de 500 ha et moins dans le secteur de la Mingan Nord-Est.

9.2. - Activités actuelles et potentielles

9.2.1. - Randonnée pédestre de courte et longue durée

Les sentiers de randonnée ne sont pas nombreux dans l'aire d'intérêt et ils ne totalisent actuellement qu'une trentaine de kilomètres. À l'embouchure de la rivière Manitou, un sentier mal balisé de moins de 1 km permet d'accéder aux premières cascades en aval du pont ainsi qu'à la spectaculaire Grosse Chute. Les environs de Magpie sont mieux pourvus et on compte trois sentiers entretenus par un organisme local : un sentier de 3 km donnant accès à un belvédère, un autre de 7 km permettant d'atteindre la côte et l'embouchure de la rivière ainsi qu'un tronçon de 18 km qui longe la rivière Magpie vers l'amont et permet de contempler les cinq premières chutes. Le sentier n'est pas facile à parcourir, même si plusieurs petits ponts et passerelles en bois y ont été aménagés (Therrien *et al.* 1998). Quant à la rivière Mingan, aucun sentier officiel ne semble actuellement y exister.

Dans le cas des rivières Manitou et Magpie, les deux meilleures possibilités de développement de sentiers seraient de relier le littoral au lac des Eudistes (19 km) ainsi qu'au lac Magpie (18 km existant et 35 km à compléter). Ces deux sentiers permettraient d'observer les nombreux rapides et chutes des deux rivières et pourraient même servir de sentiers de portage.

Des sentiers de très longue randonnée, avec campings et refuges, pourraient aussi être envisagés. Les rivières Manitou et Magpie se prêteraient bien à cette activité à cause de la variété du paysage et des coups d'oeils spectaculaires offerts par les deux lacs principaux.

9.2.2. - Canot-camping, rafting, kayak

9.2.2.1 - Aire d'intérêt de la rivière Manitou

La rivière Manitou n'a été reconnue qu'entre le lac Manitou et le littoral mais elle présente le grand avantage, sur cette distance de près de 95 km, de ne pas être réservée aux seuls experts (Parcs Canada 1976, Fédération québécoise du canot-camping 1982, Fédération québécoise du canot et du kayak 1999). On ne compte en effet aucun rapide entre la tête du lac Manitou et l'exutoire du lac des Eudistes, une distance de 76 km. Le dernier tronçon (19 km), entre le lac des

Eudistes et le littoral, comporte quelques chutes importantes ainsi que quelques rapides mais des portages permettent, dans la plupart des cas, de les éviter. Il est assez exceptionnel de rencontrer une rivière qui soit accessible à tous sur une aussi longue distance, permettant ainsi à un maximum de gens d'en découvrir les superbes paysages. La descente de la rivière Manitou demeure toutefois une expédition relativement difficile par le caractère sauvage de la rivière mais aussi par les vents violents qui peuvent parfois se développer sur les immenses plans d'eau que sont les lacs Manitou et des Eudistes.

Il pourrait éventuellement être possible d'accéder au bassin versant supérieur par le chemin de fer en rejoignant le lac Caobus, à la tête de la rivière Manitou. Quelques expéditions ont été tentées durant les années 70, mais il semble que les portages soient maintenant devenus impraticables (P. Trudel, comm. pers. 2001). La descente de la rivière Lavaivre, via le lac à l'Aigle, pourrait elle-aussi être une possibilité.

La pratique du kayak pourrait aussi être envisagée, que ce soit dans les secteurs d'eau calme, dans le secteur d'eau vive en aval du lac des Eudistes, ou même en kayak de mer, le long de la côte.

9.2.2.2 - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

La rivière Magpie comporte un potentiel exceptionnel pour le canot et le rafting (Fédération québécoise du canot-camping 1982, Fédération québécoise du canot et du kayak 1999). Elle a même déjà été considérée comme une des dix meilleures rivières en Amérique du Nord selon la revue américaine *Canoe*. Le trajet, dont le relevé est disponible à la Fédération québécoise du canot et du kayak, comprend la rivière Magpie Ouest, le lac Magpie ainsi que la rivière Magpie en aval du lac. L'accès peut s'effectuer facilement par la voie ferrée Sept-Îles-Schefferville ou, pour le dernier tronçon, par le lac Magpie.

La section de la Magpie Ouest est très difficile à négocier et il devrait être réservé exclusivement aux experts. Elle comporte de nombreux rapides de classe V, plusieurs petites chutes et les portages sont difficiles. La section en aval du lac Magpie est quant à elle moins difficile. Elle compte plusieurs rapides mais les portages sont bien entretenus. Les derniers 14 kilomètres sont particulièrement intéressants avec cinq chutes entrecoupées de bassins plus calmes. Alors que les sites de camping sont rares le long de la Magpie Ouest, ils sont nombreux et adéquats en aval du lac Magpie (Boyer 1982, Therrien *et al.* 1998).

Des descentes en rafting à partir du lac Magpie ont déjà été offertes par une compagnie américaine. La rivière Magpie se prête toutefois mal à cette activité à cause du faible débit en été, des nombreux blocs jonchant le lit de la rivière ainsi que des difficultés à contourner les chutes infranchissables.

La pratique du kayak pourrait aussi être envisagée, que ce soit dans les secteurs d'eau vive des rivières Magpie Ouest et Magpie, ou bien dans les secteurs d'eau calme sur le lac Magpie et dans les bassins entre les chutes. De plus, le kayak de mer serait possible le long de la côte.

9.2.2.3 - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

Le faible débit de la rivière Mingan ainsi que les difficultés d'accès à l'arrière-pays font en sorte que cette rivière n'offre pas d'attraits aux adeptes du canot. En revanche, les huit premiers kilomètres, entre l'estuaire et la première chute, sont facilement accessibles et font d'ailleurs l'objet d'une activité de découverte en embarcations organisée par les autochtones (Alliance environnement 2000). Le kayak pourrait aussi être pratiqué aisément dans ce secteur de la rivière, ainsi que le long de la côte.

9.2.3. - Camping

Les emplacements de camping sont en général rares dans les aires d'intérêt Magpie et Manitou, en raison du caractère rocheux et escarpé de la plupart des rives. Quelques emplacements plus propices existent toutefois comme par exemple la plage à l'exutoire du lac des Eudistes, les extrémités amont et aval du lac Manitou, le secteur d'eau calme du lac du Canot, etc. Dans le bassin versant de la rivière Magpie, quelques sites de camping existent : 1) le long de la Magpie Ouest (une trentaine de sites), 2) à l'embouchure de la Magpie Ouest, 3) sur la moitié sud du lac Magpie (5 sites) ainsi que 4) dans le tronçon de la rivière en aval du lac (8 sites) (Boyer 1982). Quant à la rivière Mingan, elle compte sûrement des sites propices, mais ils ne sont pas connus.

9.2.4. - Activités hivernales

En plus du ski de fond, des activités hivernales comme la randonnée en traîneau à chien ou la raquette peuvent aussi être envisagées. Il serait même possible de jumeler ces activités avec des séjours en nature en compagnie de guides Innus afin de familiariser les visiteurs avec leur mode de vie traditionnel.

9.2.5. - Tourisme autochtone

Que ce soit en été ou en hiver, des séjours en forêt pourraient être organisés avec des guides Innus. Des activités d'initiation à la culture autochtone sont même déjà offertes sur la réserve de Mingan (Alliance environnement 2000).

9.2.6. - Interprétation du milieu

Il est primordial que des activités éducatives soient mises sur pied conjointement au mandat de conservation des parcs nationaux. Non seulement ces activités peuvent-elles contribuer à l'appréciation du parc par le public, mais elles peuvent également devenir des outils de gestion très utiles. En sensibilisant le public à l'importance des écosystèmes et de leur préservation, on peut plus facilement obtenir par la suite sa participation et son appui dans la gestion interne du parc (Butler 1993). Les quelques réflexions qui suivent évaluent les possibilités d'interprétation du milieu dans chacune des trois aires d'intérêt.

9.2.6.1 - Géologie

On peut observer, dans les trois aires d'intérêt, une bonne diversité géologique (structurale, lithologique, etc.) très représentative de l'ensemble de la province de Grenville. Toutefois, l'étalement de ces éléments sur une superficie de quelques milliers de km² rend impossible leur intégration dans un programme d'interprétation. Les sujets abordés devront obligatoirement se concentrer sur les éléments facilement accessibles aux visiteurs.

9.2.6.2 - Géomorphologie

Un grand nombre de formes de terrain liées aux glaciations du Quaternaire peuvent s'observer à proximité de la côte, dans le secteur le plus facilement accessible aux visiteurs : moraine Manitou-Matamec, deltas marins, plages émergées, cannelures et stries glaciaires, plaines d'épandage, kames, etc.). Les eskers, drumlins et *crag-and-tails* sont beaucoup moins accessibles, puisqu'ils ne se retrouvent qu'à l'extrémité nord des trois aires d'intérêt.

9.2.6.3 - Végétation

La diversité végétale n'est pas particulièrement élevée, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la forêt boréale. Toutefois, la présence d'un segment de littoral ainsi que d'une grande zone de tourbières dans le secteur le plus accessible des trois aires d'intérêt est un atout certain. Toute la diversité végétale ne peut être appréhendée en un seul coup d'œil mais le canot peut nous permettre de passer, en une centaine de kilomètres, de la toundra alpine du mont Manitou à la pessière puis à la sapinière.

9.2.6.4 - Faune

Le territoire de l'aire d'étude n'est pas très propice à l'observation de grands rassemblements fauniques (oiseaux coloniaux, migrations, etc.). Quelques espèces typiques de la forêt boréale peuvent toutefois être observées, dont l'original et, beaucoup plus rarement, le caribou dans l'arrière-pays. La zone du littoral se prête plus facilement aux observations fauniques, alors que des îlots et récifs peuvent héberger des pinnipèdes ou servir de halte aux oiseaux migrateurs (eiders à duvet). Un volet d'interprétation pourrait être consacré au saumon, particulièrement à la rivière Mingan où il est plus abondant.

9.2.6.5 - Présence humaine

Aucun site archéologique n'est actuellement connu dans l'arrière-pays des trois aires d'intérêt. Quant à la région côtière, seul le secteur Mingan est d'une grande richesse archéologique et se prêterait bien à des activités d'interprétation portant sur la culture Innue. La façade maritime de la rivière Magpie pourrait quant à elle miser sur les installations de pêche jerseyaises tandis qu'à la rivière Manitou, ce sont les anciennes coupes forestières qui pourraient être expliquées aux visiteurs.

9.3. - Services touristiques régionaux existants

- Terrains de camping à Maliotenam (Sept-Îles), Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre);
- Service d'hôtellerie à Sept-Îles, Rivière-au-Tonnerre, Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre;
- Marinas à Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre;
- Hydrobases privées à Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Mingan et Rivière-au-Tonnerre.

10. - CONTRAINTES

10.1. - Exploitation des ressources hydroélectriques

La région naturelle n° 20 comporte plusieurs rivières à fort débit et elle est, par conséquent, une région très convoitée pour ses ressources hydroélectriques. Hydro-Québec en a d'ailleurs fait une de ses principales régions productrices d'électricité. La société d'état compte 15 centrales hydroélectriques dans la région n° 20 qui, conjointement, produisent 9 570 MW, soit 29,6 % de toute la puissance installée d'Hydro-Québec. Ces centrales sont réparties dans quatre bassins versants, ceux des rivières Saint-Maurice, Bersimis, aux Outardes et Manicouagan. Si on ajoute les 882 MW de la centrale Sainte-Marguerite-3, en voie de parachèvement, ainsi que le projet de 526 MW sur la rivière Toulnostouc, c'est 34 % du parc d'Hydro-Québec qui se trouve dans la région n° 20 (Hydro-Québec 2002a). En plus des installations d'Hydro-Québec, on trouve, dans la région n° 20, au moins huit centrales appartenant à l'entreprise privée (Alcan, Abitibi-Price, Manic Power, etc.). Ces centrales, regroupées sur les rivières Péribonka, Shipshaw et Manicouagan, produisent plus de 1 300 MW.

Après avoir mis un frein pendant quelques années aux grands projets de développement hydroélectrique, Hydro-Québec a choisi de remettre le cap sur la croissance et la rentabilité. Le plan de développement stratégique 2002-2006 énonce d'ailleurs comme priorité « d'assurer la croissance soutenue des ventes d'électricité sur les marchés de gros et du parc de production au Québec » (Hydro-Québec 2002). Afin d'y parvenir, Hydro-Québec compte :

- Poursuivre la mise en valeur des projets hydroélectriques concurrentiels (Sainte-Marguerite, Toulnostouc, Eastmain, Bas-Churchill, etc.);
- Acheter de l'électricité de production privée, aux conditions du marché (éolien, petites centrales);

Dans ce contexte, on comprendra facilement que la Moyenne-Côte-Nord puisse devenir à plus ou moins long terme une source appréciable d'hydroélectricité. Nous ferons donc un survol, pour l'ensemble de l'aire d'étude, des installations existantes ainsi que des nombreux projets qui ont été annoncés depuis les dernières années. Plusieurs projets d'envergure ont été envisagés durant les années 70-90 pour les principales rivières de l'aire d'étude. Même s'ils ont été temporairement mis de côté, ces projets restent toujours des possibilités et pourraient être réactivés à plus ou moins long terme. Nous les décrirons donc sommairement car ils nous font bien apprécier le potentiel hydroélectrique de la région.

10.1.1. - Installations existantes

La seule installation existante consiste en une petite centrale hydroélectrique d'une puissance de 1,8 MW construite au site de la première chute de la rivière Magpie, à environ 800 m de l'embouchure. Propriété d'Hydro-Québec, elle a été mise en service en 1961 mais elle demeure inexploitée depuis environ 1978 (Therrien *et al.* 1998). La centrale, située sur la rive est de la rivière, est munie de deux turbines. Elle comprend aussi un barrage poids en béton à crête déversante d'environ 250 m de longueur, barrage qui a été érigé sur la chute naturelle et qui donne une hauteur de chute totale d'environ 10 m (photo 13).

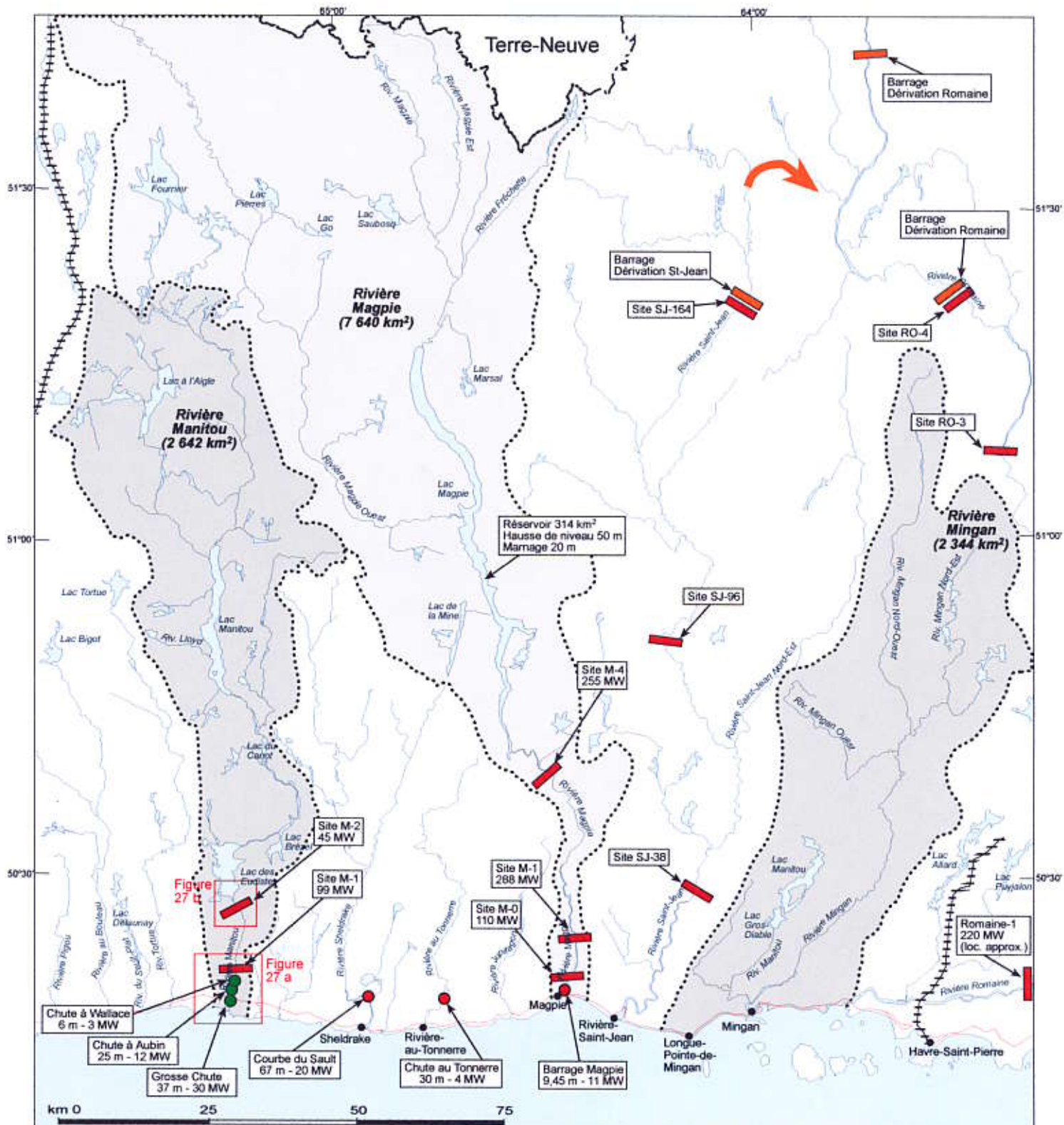


Fig. 26 - Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan

Ressources hydroélectriques

- Projet de dérivation Romaine-Churchill
- Autres projets
- Chutes admissibles à la location pour minicentrales privées (mars 2002)
- Sites retirés de la liste préliminaire des chutes admissibles à la location

10.1.2. - Centrales projetées

10.1.2.1 - Projets Romaine-Churchill Falls (1975-2000)

Dès 1975 on a étudié très sérieusement la possibilité de détourner les eaux de la rivière Romaine vers la Churchill, au Labrador (Desseau Environnement 1976). Le projet a été repris en 1998 lorsque les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve entamaient des négociations formelles en vue de compléter le développement hydroélectrique de la rivière Churchill, un mégaprojet d'au moins 12 milliards de dollars (Clugston 1998).

Le projet annoncé prévoyait la construction de deux, et même trois centrales au Labrador ainsi que la dérivation du cours supérieur des rivières Saint-Jean et Romaine vers le réservoir Smallwood afin d'augmenter la capacité de production à Churchill Falls (Alliance environnement 2000). Sur la rivière Saint-Jean, la construction d'un ouvrage de fermeture à environ 170 km de l'embouchure permettrait d'acheminer, par un canal de dérivation, de 20 à 25 % du débit annuel moyen de la rivière vers le bassin de la Romaine. Sur cette dernière rivière, un ouvrage de fermeture serait érigé à 190 kilomètres de l'embouchure afin de diriger, vers le réservoir Smallwood, environ 50 % du débit annuel moyen de la rivière ainsi que l'apport de la dérivation partielle de la rivière Saint-Jean. Cet ouvrage de fermeture créerait ainsi un réservoir de 1 100 km², ce qui inonderait les terres sur une superficie de 700 km². En plus des ouvrages précités, une route d'accès était prévue à partir de Longue-Pointe-de-Mingan et longeant le flanc ouest du bassin versant de la rivière Mingan.

Après plusieurs soubresauts, tels que la contestation par les Innus et les mésententes entre les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve, le projet était finalement abandonné en novembre 2000 (Le Soleil 2000).

10.1.2.2 - Projet Romaine RO-1, RO-2, RO-3 et RO-4 (1977-84)

Avec un débit annuel moyen de 318 m³/s, la rivière Romaine possède un énorme potentiel et elle devait évidemment susciter quelques scénarios de harnachement avant le récent projet de dérivation vers la rivière Churchill (Pierre Dumas et ass. 1978). L'un des plus récents, d'une puissance installée d'environ 1 610 MW, a fait l'objet d'une imposante étude d'avant-projet de 1977 à 1984, puis d'une réévaluation au début des années 90 (Pierre Dumas et ass. 1990).

Quatre variantes d'aménagement ont été envisagées pour ce projet. La variante 1 comprend la construction de centrales aux km 53 (RO-1), km 92 (RO-2), km 161 (RO-3) et km 194 (RO-4). Dans la variante 1b, les eaux du bassin supérieur de la rivière Saint-Jean sont détournées vers la Romaine grâce à un ouvrage de fermeture au km 173. Ces deux variantes causent toutefois l'inondation de territoires situés au Labrador, ce qui peut être problématique. Afin d'y remédier, la variante 2 ne comporte plus que les centrales RO-1, RO-2 et RO-3, avec une variante 2b où la Saint-Jean supérieure est détournée vers la Romaine pour en augmenter le débit.

10.1.2.3 - Projet Rivière Saint-Jean (1984)

De la même façon que pour la Romaine, des études préliminaires ont aussi envisagé la production d'électricité sur la rivière Saint-Jean et trois variantes d'aménagement ont été proposées (Lamothe *et al.* 1984). La variante 1, d'une puissance de 586 MW, comprend des centrales aux km 38 (SJ-38), km 96 (SJ-96) et km 164 (SJ-164). La variante 2 prévoit la construction d'une centrale et d'un barrage au km 164 avec dérivation de 50 % du débit vers la Romaine et turbinage de l'autre

50 % (85 MW) vers la Saint-Jean. Dans la troisième variante, 100 % du débit de la Saint-Jean est dérivé vers la Romaine au km 168 et des centrales sont construites aux km 38 (SJ-38) et km 96 (SJ-96) pour une puissance totale de 295 MW. Le projet de développement hydroélectrique de la Saint-Jean est cependant fortement handicapé par ses répercussions néfastes sur le saumon, une ressource majeure de cette rivière.

10.1.2.4 - Projet Manitou (1991)

Le potentiel hydroélectrique de la rivière Manitou avait déjà été identifié en 1922 par la Commission des eaux courantes. Ce n'est toutefois qu'en 1968 qu'un premier projet de harnachement voyait le jour (50 MW). Un projet de plus grande envergure a été élaboré en 1991 mais il n'a pas dépassé le stade des études préliminaires (fig. 27). Il prévoyait deux centrales en aval du lac des Eudistes avec une puissance totale installée de 144 MW (Leclaire 1991). Il n'est pas envisageable de construire une centrale entre le lac Manitou et le lac des Eudistes car la pente y est presque nulle. En revanche, en aval du lac des Eudistes, la rivière dévale avec une pente moyenne de 7,9 m/km, ce qui est beaucoup plus intéressant.

Le site M-1 comprend un barrage situé en amont de la chute à Wallace. Le volume d'eau emmagasiné serait de l'ordre de 434 000 m³ ce qui permettrait un bief de 110 m. La centrale serait quant à elle située à 3 km en aval du barrage, immédiatement après le site de la Grosse Chute. Le débit serait donc très réduit dans le tronçon entre le barrage et la chute, tronçon qui comprend la chute à Wallace, la chute à Aubin, la Première Cascade ainsi que la Grosse Chute.

Le site M-2 serait situé 2 km en aval de l'exutoire du lac des Eudistes. Il permettrait la création d'un réservoir à la cote de 162 m avec un marnage d'environ 8 m. La centrale quant à elle serait située 1,1 km en aval et aurait une puissance de 45 MW (Leclaire 1991).

Plus de dix ans se sont écoulés depuis ces études, mais un aménagement hydroélectrique majeur sur la rivière Manitou est toujours dans les plans à long terme d'Hydro-Québec. La Société d'état serait en effet à étudier la faisabilité un nouveau projet qui pourrait générer de 250 à 500 MW, selon les scénarios (Asselin 1999).

10.1.2.5 - Projet Magpie (1992)

La rivière Magpie possède un bon potentiel hydroélectrique et elle a fait l'objet de plusieurs projets majeurs depuis la fin des années 40 (Hydro-Québec 1973, 1980). Le projet le plus récent date du début des années 90 et prévoit trois centrales, pour une puissance totale de 644 MW (Hydro-Québec 1992a). La centrale M-0 serait située à 0,5 km de l'embouchure, sur le site de l'actuelle centrale désaffectée, et serait du type *au fil de l'eau*. La seconde (M-1) serait située à 8 km de l'embouchure et comporterait une centrale-barrage d'une hauteur de 75 m. Finalement, la centrale M-4, à l'exutoire du lac Magpie, serait dotée d'un barrage de 100 m qui rehausserait le niveau du lac d'une cinquantaine de mètres avec un marnage interannuel de 20 m. Une étude préliminaire d'environnement constate les impacts négatifs de ce dernier barrage et ne recommande pas la construction du site M-4 (Hydro-Québec 1992a).

Même si aucun échéancier n'y est rattaché, le projet Magpie continue d'être envisageable aux yeux d'Hydro-Québec. Le plan de développement 1993 le confirme (Hydro-Québec 1992b), tout comme une déclaration récente de M. Luc Imbault, porte-parole régional d'Hydro-Québec (MacKenzie 2000).

Figure xx (b)

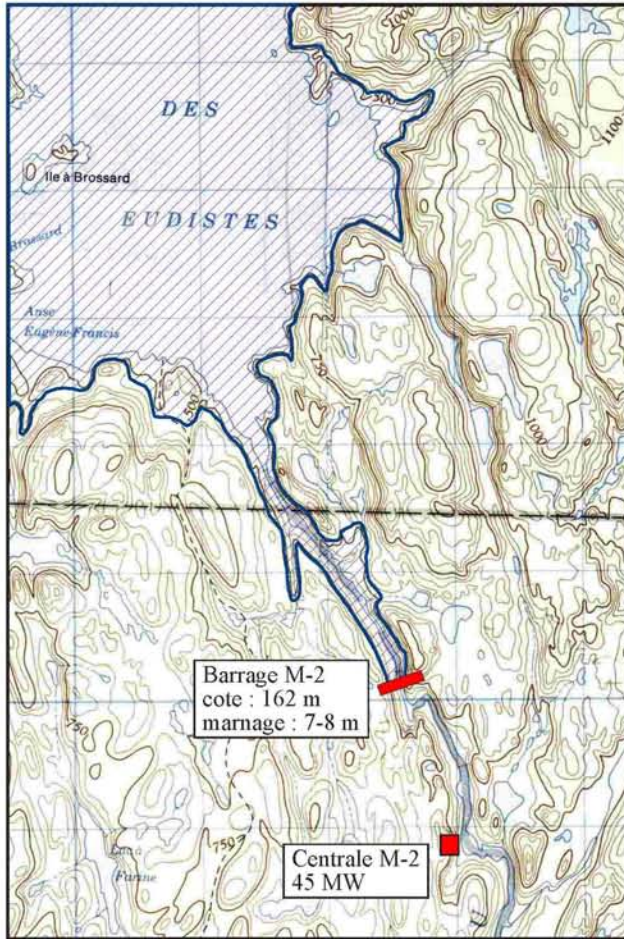


Figure xx (a)

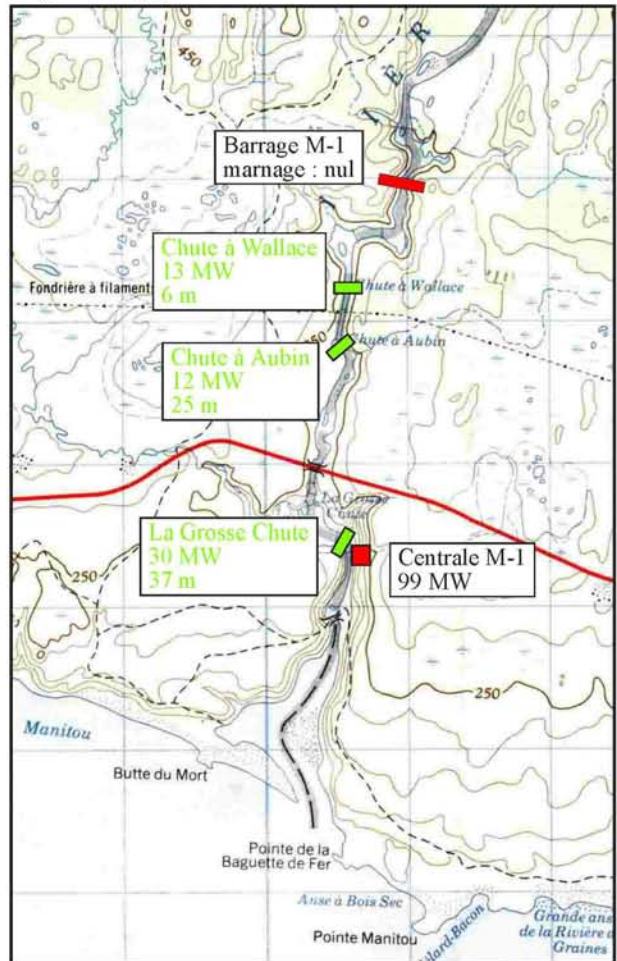


Figure xx. Projets d'aménagements hydroélectriques sur la rivière Manitou

Légende

Projet Manitou (1991)



Sites préliminaires disponibles pour la construction de minicentrales (mai 2001)



n.b.: Les trois sites ont été retirés de la liste en mars 2002.

10.1.2.6 - *Projet Romaine-1 (2000)*

En novembre 2000, Hydro-Québec abandonnait sa participation dans le projet initial Romaine-Churchill Falls mais annonçait en même temps un nouveau projet beaucoup plus modeste sur le cours inférieur de la rivière Romaine, à proximité de Havre-Saint-Pierre (Le Soleil 2000). Au printemps 2001, le ministre confirmait effectivement le début des études d'avant-projet pour un barrage et une centrale de 220 MW (Ministère des Ressources naturelles 2001c). Le barrage serait situé en amont de la Grande Chute, à une distance approximative de 40 km de l'embouchure de la rivière. D'une hauteur de 33 m, il permettrait la création d'un réservoir de 13 km² (Tremblay 2001).

10.1.2.7 - *Projets de minicentrales : Hydro Projet-Minganie-Sept-Rivières (1999)*

Hydro Projet-Minganie-Sept-Rivières, un promoteur privé, a présenté en 1999 un projet de trois mini-centrales sur les rivières Manitou (25 à 30 MW) ainsi que Magpie (16 MW, au site de la centrale désaffectée, et 25 à 30 MW plus en amont). Tous les projets auraient été *au fil de l'eau*, sans barrage réservoir (Hydro Projet-Minganie-Sept-Rivières 1999). Hydro-Québec s'est toutefois prévalu de son droit de refus pour les projets sur les rivières dont le potentiel est supérieur à 50 MW et a rejeté le projet.

10.1.2.8 - *Programme de minicentrales privées (2001)*

Le 24 mai 2001, le ministre des Ressources naturelles rendait public le nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (Ministère des Ressources naturelles 2001d). Une liste préliminaire de 36 sites sur 24 rivières est alors dévoilée, sites qui pourraient être offerts à l'entreprise privée pour générer un total de 425 MW. Six de ces sites sont situés en Minganie, au sein de l'aire d'étude, et quatre d'entre sont même compris dans les aires d'intérêt Manitou et Magpie (fig. 26) :

- Rivière Manitou (La Grosse Chute), 17 MW
- Rivière Manitou (Chute à Aubin), 12 MW
- Rivière Manitou (Chute à Wallace), 3 MW
- Rivière Sheldrake (Courbe du Sault), 14 MW
- Rivière au Tonnerre (Chute au Tonnerre), 4 MW
- Rivière Magpie (Barrage Magpie), 11 MW

10.1.2.9 - *Programme révisé de minicentrales privées (2002)*

Pour diverses raisons, parmi lesquelles il faut mentionner un imposant mouvement d'opposition mis sur pied par une coalition de groupes environnementaux, le ministère des Ressources naturelles a fait marche arrière et présenté un programme révisé de minicentrales privées le 14 mars 2002 (Ministère des Ressources naturelles 2002). Vingt-deux des sites ciblés en mai 2001 sont abandonnés, dont les trois sites sur la rivière Manitou. Ne restent donc plus, comme sites disponibles dans l'aire d'étude, que ceux des rivières Sheldrake, au Tonnerre et Magpie.

Les appels d'offre devraient débiter au printemps 2002 et les mises en service sont prévues pour 2005-2006.

10.1.3. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou

L'intérêt manifesté par Hydro-Québec pour le potentiel hydroélectrique de la rivière Manitou constitue une importante contrainte. En effet, le projet de deux centrales majeures en aval du lac des Eudistes demeure toujours une option possible. Il est vrai que le ministère des Ressources naturelles a fait marche arrière dans le dossier des minicentrales en retirant les trois sites potentiels sur le cours inférieur de la rivière, mais la rivière Manitou n'en est pas protégée pour autant et son potentiel hydroélectrique demeure entier. Cette contrainte risque d'être un des points cruciaux de toute négociation avec le gouvernement du Québec quant à la préservation de la rivière Manitou.

10.1.4. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

Le potentiel hydroélectrique de la rivière Magpie (644 MW) est supérieur à celui de la rivière Manitou et les études préliminaires ont été plus exhaustives. De plus, le projet de minicentrale près de l'embouchure de la rivière est maintenu. Ces deux points font en sorte que le potentiel hydroélectrique de la rivière est une contrainte majeure à sa constitution en parc national. Non seulement cette contrainte risque-t-elle d'être un des points cruciaux de toute négociation avec le gouvernement du Québec, mais la réalisation de tout projet hydroélectrique majeur compromettrait le choix de la Magpie comme parc national.

10.1.5. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

Aucun projet de développement hydroélectrique n'existe pour la rivière Mingan, à court comme à long terme. Cependant, comme le bassin versant est enclavé entre ceux des rivières Saint-Jean et Romaine, la réalisation de projets hydroélectriques majeurs sur ces deux rivières risque d'avoir des incidences directes sur le secteur de la Mingan. Par exemple, le projet Romaine-Churchill de 1998 comprenait une route d'accès longeant le flanc gauche du bassin versant de la rivière Mingan (Alliance environnement 2000). Une telle route, en ouvrant un territoire auparavant isolé, est une menace importante pour le maintien de son intégrité écologique.

10.2. - Exploitation des ressources minières

La région naturelle n° 20 est entièrement comprise au sein de la Province de Grenville, une région qui a été longtemps négligée par l'industrie minière. Même si les indices de minéralisations en métaux de base (zinc, cuivre, nickel, plomb, etc.) ou en métaux précieux (or, argent) y sont nombreux, ils n'ont que très rarement fait l'objet de mises en production et la plupart des mines sont aujourd'hui abandonnées ou épuisées (Hocq 1994b). C'est surtout à la périphérie de la région n° 20, dans d'autres provinces géologiques, que l'on retrouve des zones à fort potentiel minier : Abitibi, région de Chibougamau, Outaouais, Appalaches, Fosse de Labrador, etc.

Afin de stimuler l'intérêt de l'industrie minière pour la Province de Grenville, un vaste programme d'exploration a été lancé au milieu des années 90 sur la Moyenne et Basse-Côte-Nord, entre Sept-Îles et Tabatière (Chartrand *et al.* 1995). Ces régions avaient déjà été explorées il y a quelques décennies, mais l'utilisation de nouvelles techniques plus sophistiquées ainsi que l'intérêt suscité par la découverte récente de Voisey's Bay (Lab.), ont justifié une nouvelle vague d'exploration. Comme on le verra plus loin, un fort regain d'intérêt s'en est suivi, surtout après la découverte d'un indice exceptionnel au lac Volant. Cet engouement a toutefois été de courte durée et n'a pas conduit à la découverte, dans l'aire d'étude, de gisements commercialement exploitables.

Dans les lignes qui suivent, nous ferons d'abord un inventaire des diverses exploitation minières ayant actuellement cours dans l'ensemble de la région n° 20. Par la suite, nous nous concentrerons sur l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord en traçant un historique de l'exploration minière, depuis les 50 dernières années, tout en examinant la localisation des indices minéralisés qui ont pu ainsi être découverts (fig. 13). Finalement, nous analyserons la localisation actuelle des claims miniers dans l'ensemble de l'aire d'étude puisqu'ils donnent une idée de l'intérêt de l'industrie pour la région.

10.2.1. - Activités minières actuelles dans la région n° 20

La Province de Grenville est surtout reconnue pour ses minéraux industriels (mica, silice, etc.), ses pierres architecturales ainsi que ses minerais d'ilménite (fer et titane). Les seules mines actuellement en opération dans la région n° 20 sont les suivantes :

- La mine d'ilménite du lac Tio, à 43 km au nord de Havre-Saint-Pierre, exploitée depuis 1950 par la compagnie QIT Fer et Titane. Cette mine à ciel ouvert est la deuxième en importance au monde avec des réserves prouvées de 60 Mt d'oxyde de fer et de titane à des concentrations de 86,9 % (Perrault *et al.* 2002). Cette mine emploie plus de 300 personnes et, compte tenu de ses réserves prouvées, elle devrait rester encore en activité pour une période de 60 ans;
- La mine de mica du lac Letondal, à 60 km au sud du réservoir Gouin, propriété de Les Produits Mica Suzorite;
- La mine de silice et d'orthoquartzite de Sitec inc., près du Petit Lac Malbaie, dans Charlevoix.

Quatre carrières de granit fournissent de la pierre de qualité pour l'industrie de la construction ou pour la fabrication de monuments funéraires :

- La carrière de granit architectural et ornemental du mont Apica, à une cinquantaine de kilomètres au sud du lac Saint-Jean. Cette carrière est exploitée par le Groupe Polycor et fournit une jotunite quartzifère verte;
- Une carrière de mangerite quartzifère situé à proximité de la précédente et exploitée par Granite Aurélien Tremblay;
- La carrière de Chute-des-Passes, au nord du lac Saint-Jean, exploitée par A. Lacroix et Fils.;
- La carrière de granite architectural du Groupe Polycor située à l'embouchure de la rivière Magpie, sur la Moyenne-Côte-Nord. Plus de détails sur cette carrière seront donnés un peu plus loin, dans la section sur la rivière Magpie.

Le littoral, entre Tadoussac et Moisie (Sept-Îles), est particulièrement propice aux tourbières et huit d'entre elles étaient en exploitation en 2001 (Perreault 2002). Plus à l'est, dans l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord, aucune tourbière n'est actuellement exploitée et rien ne laisse croire que la situation pourrait changer dans un avenir rapproché.

Finalement, on peut observer, tout le long des axes routiers, de nombreuses petites carrières, gravières ou sablières qui fournissent divers matériaux destinés à la construction ou l'entretien des routes (Bellemare 1995). Ces exploitations de substances minérales de surface sont indiquées à la figure 28 et une distinction a été apportée entre les exploitations actives ou inactives (mars 2002).

10.2.2. - Historique de l'exploration minière dans l'aire d'étude

Au sein de l'aire d'étude, l'intérêt des prospecteurs miniers porte surtout sur deux types de minéralisations, les dépôts d'ilménite-magnétite ainsi que les dépôts de pyrite-chalcopryrite. Le premier type se retrouve dans les grands massifs d'anorthosite ainsi que dans leurs roches associées, des formations très fréquentes en Moyenne-Côte-Nord, et il est caractérisé par de fortes teneurs en fer et en titane. C'est justement un de ces dépôts qui est en exploitation au lac Tio, au nord de Havre-Saint-Pierre. En outre, la région est favorable aux minéralisations de pyrite-chalcopryrite, des dépôts qui recèlent parfois de fortes teneurs en cuivre (Cu), nickel (Ni), cobalt (Co) ou argent (Ag) et qui ont fait l'objet d'une véritable ruée à l'exploration durant les dernières années.

C'est au milieu du XIX^e siècle que débute l'exploration minière sur la Moyenne-Côte-Nord. En effet, les sables situés à l'embouchure de plusieurs rivières de la Côte-Nord comportent des lits d'un minerai titanifère aux propriétés magnétiques. Ces dépôts sont parfois relativement riches et des industriels ont eu assez tôt l'idée de les exploiter. De 1867 à 1876, la première entreprise sidérurgique de la Côte-Nord, Les Forges de la Moisie, était ainsi mise en place à l'embouchure de la rivière Moisie. Un peu plus à l'est, c'est entre les rivières Mingan et Saint-Jean, qu'une petite exploitation s'installa, de 1874 à 1875 (Charest 2001). Après ce très bref épisode, on abandonna par la suite toutes les exploitations des sables titanifères.

Plus tard, en 1942, alors que tous les yeux étaient tournés vers la Fosse du Labrador et ses riches gisements de fer, des activités de jalonnement (claims) étaient entreprises plus au sud, dans le secteur de Havre-Saint-Pierre (Sharma et Franconi 1973). On y mettait alors à jour un des plus riches dépôts d'ilménite au monde, au lac Tio. En opération depuis plus de 50 ans, la mine n'aurait à ce jour épuisé que le moitié de ses réserves connues. On continue toutefois les travaux d'exploration, surtout autour des lacs Allard et Puyjalon, de façon à augmenter les réserves connues (fig. 13, n° 6).

Peut-être la découverte d'ilménite la plus intéressante, en dehors de celle du lac Tio, est celle qui a été faite en 1953, le long de la rivière Saint-Jean, près de l'extrémité nord de la région n° 20 (fig. 13, n° 2). Ce gisement, aujourd'hui propriété de SOQUEM, a fait l'objet de nombreux travaux préliminaires à la mise en exploitation ainsi que des études de rentabilité et de mise en marché. Une piste d'atterrissage a même été aménagée à proximité du site durant les années 1970. Les réserves prouvées sont de 500 millions de tonnes (43,7 % d'oxyde de fer et 10,9 % d'oxyde de titane). Ce gisement est suffisamment riche pour être éventuellement mis en exploitation lorsque la technologie le permettra. En effet, la séparation économique de l'ilménite, dans ce type de minéralisation, n'est pas actuellement possible (Sharma et Franconi 1975).

Plusieurs autres petites minéralisations d'ilménite ou de magnétite ont été découvertes, ailleurs dans l'aire d'étude, mais aucune n'est suffisamment riche pour justifier une exploitation. Ainsi, Klugman (1955) a mis à jour plusieurs petits indices le long de la côte, dans le secteur Rivière-à-la-Chaloupe-Rivière-au-Tonnerre (fig. 13 n° 3). Une minéralisation relativement importante a été découverte en 1952-53 immédiatement au sud-ouest du lac Manitou (fig. 13, n° 5). On a estimé qu'on pourrait y trouver plus de 10 000 tonnes de minerai par pied vertical (concentration en fer 61,5 %) dans une zone de 1 300 m par 150 m. Deux autres minéralisations de moindre importance ont été mises à jour, la première au lac Charles, dans le bassin versant de la rivière Mingan, (fig. 13, n° 3) et la deuxième immédiatement au sud du lac Manitou (fig. 13, n° 4).

Une autre phase d'exploration débute vers 1993 alors que SOQUEM, de concert avec Iron Ore Canada (IOC), amorce un projet immédiatement au nord du lac Manitou. On y met à jour de nombreux indices de Fe-Cu-terres rares-fluorine mais, en 1996, lorsque des sondages ne révèlent aucun gisement économiquement rentable à moins de 200 m de profondeur, IOC décide de se retirer (SOQUEM 1996). Les travaux se poursuivent toujours dans le secteur au nord du lac

Manitou (forage, décapage de mort-terrain) avec, cette fois-ci, un partenariat avec Matamec Explorations.

À partir de 1995, deux compagnies junior, Mines d'Or Virginia et Ressources Sainte-Geneviève, ont débuté des campagnes d'exploration dans les secteurs des lacs Manitou et Magpie. La première a alors acquis plusieurs blocs de claims à proximité du lac Manitou ainsi qu'au nord du lac Magpie. De fortes anomalies géochimiques en cuivre, nickel et cobalt semblaient prometteuses mais comme elles n'ont pas donné les résultats escomptés, les claims n'ont pas été renouvelés.

Pour sa part, Ressources Sainte-Geneviève a concentré ses activités dans la moitié nord du lac Manitou. Après une première saison d'exploration, on y a découvert quatre indices avec des teneurs variant entre 2 et 7 % de cuivre, ainsi que des indices de nickel, de zinc, de cobalt et d'argent. Bien qu'intéressants, ces résultats n'ont pas amenés la compagnie à poursuivre sa présence dans la région.

En 1996, le ministère des Ressources naturelles a entrepris un vaste programme de cartographie dans le secteur des lacs Manitou, Brézel et Nipisso afin d'accroître les connaissances géologiques de la Moyenne-Côte-Nord. Cette campagne devait conduire à la découverte, en août 1996, de l'indice du lac Volant (Perreault *et al.* 1996). Situé au sud-ouest du lac Bigot, cet indice se révéla suffisamment prometteur pour déclencher une vague de jalonnement sans précédent au Québec. Cet amas de sulfures massifs a donné des résultats moyens de 2,3 % pour le cuivre, 2,0 % pour le nickel et 0,1 % pour le cobalt, avec des pourcentages atteignant 32,5 % dans certains cas pour le cuivre.

Plus de 9 000 claims ont alors été jalonnés dans les seuls mois de septembre et octobre 1996, la plupart étant situés dans les bassins versants des rivières Nipisso, au Bouleau et Tortue de même que dans la partie centrale du bassin versant de la rivière Manitou, autour du lac Manitou. Des dizaines de compagnies ont été impliquées et elles ont poursuivi d'intenses travaux d'exploration pendant 3 ou 4 ans. Des dizaines d'indices très intéressants, particulièrement en cuivre-nickel-cobalt, ont alors été mis à jour. Le lecteur est prié de se référer à la section 5.3.2 (Gisements, indices et sites minéralisés) afin d'y obtenir des informations sur plusieurs de ces indices.

Toutefois, l'extension en profondeur de l'indice du lac Volant s'avéra bien en deçà des espérances du MRN et on s'avoue aujourd'hui un peu déçus des résultats (Perreault et Gaudreau 1998). Même si certains indices ont révélé des teneurs intéressantes, aucun ne s'est approché des valeurs mesurées au lac Volant. Depuis, l'immense majorité des claims qui avaient été acquis en 1996-97 ont expiré et n'ont pas été renouvelés. L'attention de l'industrie s'est plutôt déplacée vers le Moyen-Nord ainsi que vers le Nunavik alors que le diamant devenait la cible de choix des prospecteurs.

10.2.3. - Claims et baux miniers

La figure 28 indique la localisation de l'activité minière dans l'aire d'étude en date du 1^{er} mai 2002. Quelques précisions s'imposent sur quelques termes utilisés.

- **Claim** : droit minier accordé sur une parcelle de terrain et qui donne à son titulaire l'autorisation exclusive d'y rechercher des substances minérales. Le claim est valide pour une période de deux et n'est renouvelable qu'à la condition d'avoir procédé à un minimum de travaux sur le site du claim;

- **Bail minier** : droit minier qui est émis à un titulaire de claim et qui lui donne le droit, en plus d'explorer, de faire l'exploitation de substances minérales. Le bail minier est émis pour une période de vingt ans, si le requérant démontre que le gisement est exploitable, et il est renouvelable, par la suite, pour des périodes de dix ans.
- **Permis de recherche de substances minérales de surface (P.R.S.)** : permis donnant à son titulaire le droit exclusif de rechercher des substances telles que du sable, du gravier, de la pierre de taille, du calcaire, de la tourbe, de l'argile, etc.
- **Bail exclusif de substances minérales de surface (BEX)** : Le bail donne le droit exclusif à son titulaire de procéder à l'extraction de substances minérales de surface.

À la fin de 1996, la partie sud-ouest de l'aire d'étude, dans les bassins versants des rivières Nipisso, au Bouleau, Tortue et Manitou, était littéralement tapissée de plus de 10 000 claims. Depuis, l'intérêt des prospecteurs s'est déplacé vers les régions diamantifères du nord québécois et la plupart des claims de l'aire d'étude n'ont pas été renouvelés.

Le plus important bloc de claims demeure celui détenu par SOQUEM immédiatement au nord du lac Manitou. Ce bloc de 328 claims avaient déjà jalonné en 1993 et la compagnie y poursuivait toujours ses recherches d'indices de cuivre-fer-terres rares en 1999. Aucun travail ne semble toutefois avoir été effectué durant les campagnes 2000 et 2001 (Gaudreau et Perreault 2001, Perreault 2002). Le potentiel semble très intéressant car les indices qu'on y a mis à jours sont de type Olympic Dam-Kiruna. En effet, ils possèdent beaucoup de similitudes avec ces gisements de classe mondiale découvert en Australie et en Finlande (Lamothe 2001).

D'autres secteurs dans le bassin versant de la rivière Manitou demeurent très favorables à ce type de minéralisation, même si la plupart des claims n'ont pas été maintenus. Il s'agit des secteurs du lac Gad (fig. 13 c) et de l'anorthosite de Havre-Saint-Pierre (fig. 13 e) (Lamothe 2001).

Les seuls blocs de claims pour lesquels des travaux explorations ont été effectués en 2000-2001 sont ceux situés 10 km à l'est de l'extrémité nord du lac Manitou ainsi que ceux situés à l'ouest du lac Canot. Dans le premier cas, les prospecteurs Mimeault et Cody ont obtenu des teneurs en cuivre de 0,55 % et en nickel de 0,58 % (Perreault 2002). Dans le deuxième cas, SOQUEM a obtenu des teneurs de 1,12 % en zinc et de 0,5 g/t en or dans l'indice du lac Canot (Perreault 2001)

Les seuls autres claims de grand intérêt sont ceux qui entourent la mine du lac Tio, propriété de QIT Fer et Titane ainsi que ceux détenus par SOQUEM au nord de la rivière Saint-Jean.

La figure 28 indique aussi l'existence de six baux exclusifs de substances minérales de surface ainsi que du bail minier détenu par QIT Fer et Titane.

10.2.4. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou

Des trois bassins versants étudiés, celui de la rivière Manitou comporte les contraintes les plus importantes quant à l'exploitation des ressources minières. Il est vrai que la majorité des 2 000 claims qui étaient actifs à la fin de 1996 n'ont pas été renouvelés. Toutefois, un total de 387 claims sont toujours actifs et des sommes importantes y ont été dépensées en travaux exploratoires. Dans le plus grand des blocs, détenu par SOQUEM, un total de cinq millions de dollars ont été dépensés pour les seules années de 1993 à 1996 (Gougeon 1995, Savard 1996). Le contexte géologique dans lequel les indices ont été découverts (cuivre-fer-terres rares) présente de grandes similitudes avec les sites de Olympic Dam (Australie) et Kiruna (Finlande), deux dépôts de classe mondiale. Ceci est suffisant pour donner beaucoup d'optimisme aux compagnies minières.

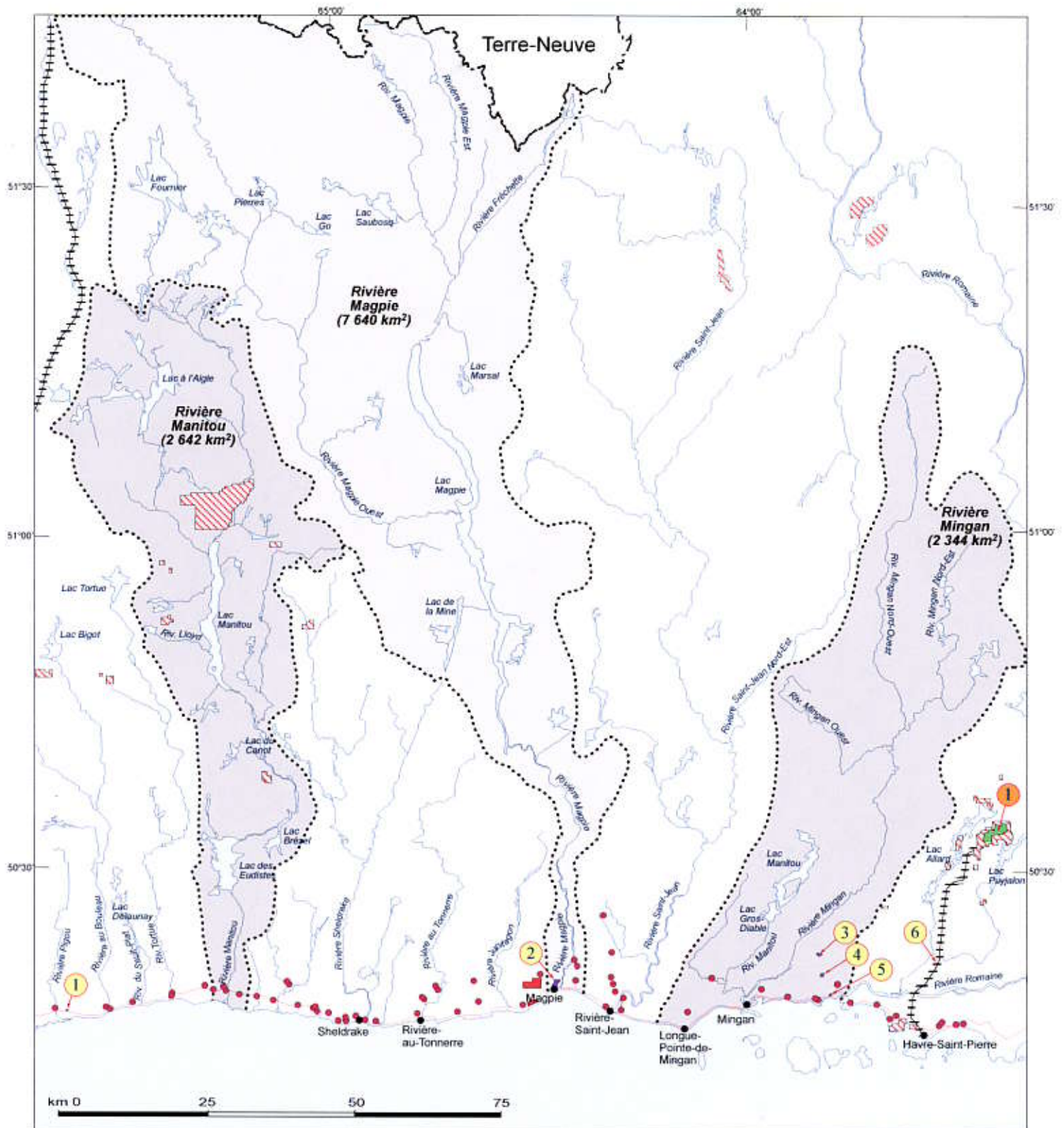








Fig. 28 - Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan

Substances minérales enfouies (sauf hydrocarbures et saumure)

-  Claim minier
-  Bail minier
-  Mine en exploitation
1- Mine du lac Tio (QIT - Fer et Titane)

Ressources minières

Substances minérales de surface (sable, gravier, pierre de taille)

-  Sites inactifs, abandonnés, etc.
-  Sites actifs (Bail exclusif de subs. minérales de surface - BEX)
 - 1- Min. des Transports (pierre concassée)
 - 2- Groupe Polycor (granit architectural)
 - 3- Min. des Transports (sable)
 - 4- Béton Provincial (sable)
 - 5- Béton Provincial (pierre concassée)
 - 6- QIT (pierre concassée)
-  Permis de recherche de substances minérales de surface (P.R.S.)

La grande quantité d'indices découverts dans la partie centrale du bassin versant est une bonne indication du potentiel de la région. Même si la majorité des claims n'ont pas été renouvelés, la région conserve un fort potentiel et pourrait de nouveau se retrouver dans la mire des prospecteurs si une nouvelle découverte était effectuée. Autant le MRN que les compagnies d'exploration ont dépensé plusieurs millions de dollars dans la région et il est probable qu'ils ne baisseront pas facilement les bras.

10.2.5. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

D'une façon générale, le bassin versant de la rivière Magpie ne présente que peu de contraintes reliées à l'activité minière. Malgré que le territoire ait fait l'objet d'une cartographie géologique détaillée ainsi que de levés aéroportés, on n'y compte toujours qu'un seul indice, le long de la Magpie Ouest (Clark et Gobeil 1998). De plus, on ne semble pas y avoir décelé de zones à fort potentiel minier comme ce fut le cas à la rivière Manitou.

Le plus grand conflit d'usage concerne le Groupe Polycor qui exploite, depuis 1992, une carrière de granit de haute qualité (mangérite, syénite à hypersthène) dans la municipalité de Magpie. Cette pierre variant en couleur de brun à rose brunâtre est commercialisée comme pierre de taille sous le nom de Magpie. La carrière est située sur la rive ouest de la rivière Magpie, non loin de l'embouchure et de la première chute. Selon Therrien *et al.* (1998), le terrain autour de la carrière serait dans un piteux état et présenterait une contrainte certaine pour tout projet récréotouristique.

10.2.6. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

À l'instar de la rivière Magpie, le bassin versant de la rivière Mingan ne présente qu'un minimum de contraintes au niveau minier. Il est vrai qu'on y a mis à jour quatre indices minéraux, mais ils sont tous de faible importance. C'est plutôt au niveau des substances minérales de surface que les contraintes sont les plus grandes. On y retrouve en effet sept dépôts inactifs (sablères, gravières), ainsi que trois exploitations en activité. Béton Provincial exploite deux de ces dépôts (sable et pierre concassée) tandis que le troisième est exploité par le ministère des Transports (sable).

Une contrainte extérieure peut éventuellement provenir de la mine à ciel ouvert du lac Tio, située à peine 5 km à l'est du bassin versant de la rivière Mingan. Les effets réels de cette mine sur le territoire de la rivière Mingan sont inconnus (pollution de l'air, bruit, etc.).

10.3. - Exploitation des ressources forestières

Dès la première moitié du XIX^e siècle, les vastes forêts vierges de la Haute-Côte-Nord commençaient à intéresser les entrepreneurs forestiers. La longue façade maritime de ce territoire facilitait le transport du bois tandis que les agriculteurs de la rive sud du Saint-Laurent constituaient un immense bassin de main-d'oeuvre (Perron 1996). En 1875, des concessions forestières étaient allouées de Tadoussac jusqu'à la rivière Moisie mais les forêts, au-delà du 50^e, devenaient moins intéressantes à exploiter. Au début du XX^e siècle, on a d'abord exploité les bassins versants des rivières Sainte-Marguerite et Moisie puis, dans les décennies 1910-20, on s'est intéressé temporairement à la Moyenne-Côte-Nord. Ce sont alors les rivières Pigou et Manitou, à la Chaloupe et aux Graines qui ont fait l'objet de coupes (Charest 2001). Après un hiatus de près de 75 ans, les forêts de la Moyenne-Côte-Nord sont de nouveau la cible des entrepreneurs forestiers qui y voient une façon de relancer l'activité économique régionale.

Le régime forestier actuellement en vigueur au Québec est fondé sur trois types d'ententes entre le ministère des Ressources naturelles et les utilisateurs, le *contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier* (CAAF), le *contrat d'aménagement forestier* (CAF) et la *convention d'aménagement forestier*. Dans l'aire d'étude, seuls des CAAF ont été consentis.

- **CAAF** : Le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), d'une durée de 25 ans, est une entente par laquelle le Ministère attribue à un industriel détenteur d'un permis d'usine un certain volume de bois pouvant être prélevé annuellement sur une aire déterminée (aire commune). Ce volume est calculé en fonction des possibilités de la forêt et l'industriel est tenu de faire les traitements sylvicoles nécessaires pour maintenir ce rendement forestier. À tous les cinq ans, le contrat est révisé et prolongé d'un autre cinq ans si le bénéficiaire a respecté ses obligations.

Certaines portions des terres publiques québécoises comme les parcs, les réserves écologiques ou les refuges fauniques sont soustraites à l'exploitation forestière. Les secteurs disponibles à l'exploitation comportent pour leur part deux catégories, toutes deux présentes dans l'aire d'étude :

- **Aires communes** : subdivision territoriale sur laquelle un ou plusieurs CAAF ont été attribués. La gestion des forêts de l'aire commune est alors sous la responsabilité de l'ensemble des bénéficiaires de CAAF.
- **Réserves forestières** : portions des terres publiques qui ne font l'objet d'aucun CAAF, soit que la ressource n'est toujours pas considérée comme exploitable sur le plan économique, soit que le bois n'a pas encore été attribué à des industriels. La quasi-totalité de ces réserves forestières se trouvent à l'est de Sept-Îles ou au nord du 51^e parallèle.

Les bassins versants des trois rivières étudiées sont tous situés dans l'unité de gestion n° 95 (Havre-Saint-Pierre), qui est bornée à l'ouest par la limite occidentale des bassins versants des rivières Manitou et Magpie Ouest. Jusqu'à tout récemment, les coupes forestières effectuées dans cette unité de gestion étaient restreintes à des coupes domestiques de faibles superficies réalisées à proximité de la côte, ainsi qu'à quelques coupes commerciales faites par REXFOR au cours des années 1970 dans les secteurs de Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean et Natashquan (Vézina 1982). Le bois récolté par REXFOR était alors transformé à Port-Cartier. Plus tard, vers 1990, le secteur de Rivière-Saint-Jean a fait une nouvelle fois l'objet de coupes commerciales. Le bois était alors acheminé à une scierie localisée au village de Rivière-Saint-Jean, scierie qui n'a été en opération que pendant quelques années. Le même secteur est maintenant exploité depuis 1996 par Gonthier Industries afin d'alimenter une nouvelle scierie à Rivière-Saint-Jean.

À la suite de l'adoption par le gouvernement québécois de la Loi sur les Forêts en 1986, et de la mise en vigueur du régime forestier qui y est rattaché, trois zones jugées commercialement exploitables ont été délimitées dans la partie ouest de l'unité de gestion n° 95 et furent désignées « réserves forestières » (réserves forestières 95-91, 95-92 et 95-93). L'exploitation de la matière ligneuse à l'extérieur de ces zones n'a pas alors été envisagée, en raison d'une possibilité forestière trop faible ou d'un accès trop difficile (R. Perreault, comm. pers. 1998). Ce n'est qu'en 1997 que des CAAF ont été attribués dans l'unité de gestion n° 95. On a alors défini l'aire commune 95-01 qui correspond, à peu de chose près, au territoire initialement occupé par les réserves forestières 95-91 et 95-92. La réserve forestière 95-93 n'a pas, quant à elle, été érigée en CAAF.

L'extrémité ouest de l'aire d'étude se rattache à l'unité de gestion n° 94 (Sept-Îles). On y remarque une petite parcelle (au sud des lacs Bigot et Tortue) faisant partie de l'aire commune 94-20B. Cette aire commune est immense puisqu'elle s'étend jusqu'à Port-Cartier et jusqu'au réservoir Manicouagan, et la partie incluse dans l'aire d'étude ne représente qu'un très faible pourcentage

10.3.1. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou

Le bassin versant de la rivière Manitou n'a, à ce jour, subi que très peu de coupes forestières. Sauf pour quelques coupes domestiques de très faible superficie réalisées à proximité de la côte, la seule coupe forestière d'importance a été réalisée à l'est du lac des Eudistes (fig. 29), dans le bassin des rivières aux Graines et Chaloupe. Une petite portion de cette coupe (20 km²) est toutefois située dans le bassin versant de la rivière Manitou. Ces opérations forestières ont eu lieu au début du siècle et ont cessé en 1918 à cause des difficultés de transport jusqu'à l'usine de Clarke City, 20 km à l'ouest de Sept-Îles (Klugman 1955). Les forêts du bassin versant de la rivière Manitou constituent donc un territoire quasi vierge et on a évalué qu'environ 94,5 % de sa superficie forestière consistait en peuplements matures (Laflamme et Blouin 1981, Vézina 1982).

L'aire d'intérêt de la rivière Manitou est localisée exactement à la limite entre les unités de gestion n° 94 (Sept-Îles) et n° 95 (Havre-Saint-Pierre), la limite ouest du bassin versant de la Manitou constituant la ligne de démarcation (fig. 29). À l'ouest, dans l'aire commune 94-20B, des CAAF ont été attribués à deux industriels : Scierie Norbois (Rivière-Trinité), à qui on a consenti un volume annuel garanti de 30 000 m³ en résineux, ainsi qu'Uniforêt Scierie-Port-Cartier pour qui le volume annuel garanti s'élève à 928 500 m³, un des plus gros volumes octroyés au Québec. Les secteurs forestiers actuellement exploités se concentrent surtout dans la partie ouest de l'aire commune, c'est-à-dire au nord et à l'ouest de Port-Cartier. Toutefois, le plan quinquennal 1994-99 indique qu'un secteur de 30 km² sera coupé entre 1996 et 1999, immédiatement au sud de la réserve écologique de Matamec. Si ces coupes se poursuivaient vers l'est, c'est alors tout le bassin aval des rivières au Bouleau et Tortue qui serait touché. La partie amont des mêmes bassins ne sera pas coupée dans un avenir immédiat puisqu'elle est classée non commercial et quelle ne fait l'objet d'aucun CAAF.

Le bloc ouest de l'aire commune 95-01 couvre un territoire d'environ 25 km de largeur, entre la rivière au Tonnerre et la limite ouest du bassin versant de la rivière Manitou. Toute la portion inférieure du bassin versant, en aval du lac des Eudistes, est donc sujette à d'éventuelles coupes forestières. L'ensemble de l'aire commune 95-01 (blocs est et ouest) occupe une superficie totale de 1 927 km², dont 77 % (1 476 km²) est destinée à la production forestière. La possibilité de récolte annuelle à rendement soutenu est de 156 000 m³ de résineux. Le seul bénéficiaire de CAAF de cette aire commune, Gonthier Industries, s'est vu octroyer un volume annuel de bois de 123 500 m³ (79 % du volume total disponible). Un volume de 27 000 m³ est actuellement gardé en réserve dans le cadre des négociations avec les communautés autochtones. Il reste enfin un volume non attribué de 5 500 m³ (R. Perreault, comm. pers. 1998).

Les coupes effectuées à ce jour dans l'aire commune 95-01 l'ont toutes été dans la portion sud du bloc est, à une dizaine de kilomètres au nord de la municipalité de Rivière-Saint-Jean. Aucune coupe n'aurait été effectuée dans le bassin versant de la rivière Manitou.

10.3.2. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

Les forêts du bassin de la rivière Magpie n'ont virtuellement pas été affectées par les coupes forestières jusqu'à présent. La délimitation récente de l'aire commune 95-01 entre les rivières Manitou et Saint-Jean rend toutefois probable, à plus ou moins long terme, l'exploitation des

forêts du cours inférieur de la rivière Magpie. En effet, la plupart des terres situées entre la plaine côtière et le lac Magpie sont incluses dans l'aire commune 95-01 (fig. 29). Quelques autres secteurs localisés un peu plus au nord le long de la limite orientale du bassin versant en font également partie.

L'aire commune 95-01 est en fait composée de deux territoires disjoints. Le bloc « ouest » est situé à l'ouest de la rivière au Tonnerre, dans le bassin inférieur des rivières Sheldrake et Manitou, tandis que le bloc « est » s'étend au nord des villages de Magpie et de Rivière-Saint-Jean, jusqu'au 51^e parallèle. Cette aire commune occupe une superficie totale de 1 927 km², dont 77 % (1 476 km²) est destinée à la production forestière. La possibilité de récolte annuelle à rendement soutenu est de 156 000 m³ de résineux. Le seul bénéficiaire de CAAF de l'aire commune, Gonthier Industries, s'est vu octroyer un volume annuel de bois de 123 500 m³ (79 % du volume total). Un volume de 27 000 m³ est actuellement gardé en réserve dans le cadre des négociations avec les communautés autochtones. Il reste enfin un volume disponible de 5 500 m³ (R. Perreault, comm. pers. 1998).

Les coupes effectuées à ce jour dans l'aire commune 95-01 l'ont toutes été dans la région de la rivière Chambers, non loin du lac à Baptiste, soit à une dizaine de kilomètres au nord de Rivière-Saint-Jean et à environ 5 km à l'est de la rivière Magpie. Ce même secteur a également fait l'objet de coupes vers 1990 par d'autres exploitants. Une seule aire de coupe se situerait dans le bassin même de la rivière Magpie. De petite dimension (< 10 ha), celle-ci se situe à la limite des bassins versants des rivières Saint-Jean et Magpie, au sud-est du lac des Girard. Au cours de la saison 1999, l'exploitant a récolté environ 15 000 m³ de bois, une valeur bien en deçà du volume annuel maximum qui lui est attribué. À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas quels secteurs de l'aire commune 95-01 seront coupés ni quels volumes seront récoltés au cours des prochaines années.

10.3.3. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

Les forêts du bassin versant de la rivière Mingan n'ont pas subi de coupes importantes, sauf à proximité de la côte où s'effectue une certaine exploitation forestière domestique. Environ 25 % de la superficie du bassin versant fait partie de la réserve forestière 95-93 mais aucun contrat d'exploitation n'y a été accordé à ce jour. Elle s'étend du secteur du lac du Gros-Diable jusqu'au-delà de la rivière Mingan Ouest et déborde quelque peu à l'ouest vers le bassin versant de la rivière Saint-Jean (fig. 29). Cette réserve forestière occupe une superficie de 455 km², dont 70 % (319 km²) pourrait être destinée à la production forestière. La possibilité de récolte annuelle à rendement soutenu y est de 33 500 m³ de résineux. L'ensemble de ce volume de bois est gardé en réserve dans le cadre des négociations territoriales avec les autochtones (R. Perreault, comm. pers. 1998). L'attribution de cette ressource aux autochtones ne s'opposerait toutefois pas à l'implantation d'un parc national puisque la *Politique sur les parcs nationaux* de Parcs Canada prévoit, à l'article 1.4.11, que les nations autochtones peuvent éventuellement y poursuivre l'exploitation des ressources renouvelables, donc des ressources forestières :

« Dans les aires visées par des droits autochtones ou des droits découlant des traités ou des revendications, les modalités de création d'un parc autorisent les activités de récolte des ressources renouvelables (...) »

Parcs Canada (1994)

En outre, selon certaines sources du ministère des Ressources naturelles citées dans Consultants forestiers DGR inc. (2000), il semblerait possible que le territoire de cette réserve forestière fasse éventuellement partie d'un projet d'aire protégée.

10.4. - Exploitation des ressources fauniques

L'exploitation des ressources fauniques à des fins récréatives, commerciales ou de subsistance occupe une place non négligeable dans l'économie de la région naturelle n° 20. La Moyenne et la Basse-Côte-Nord ne sont pas en reste et on y compte pas moins de 30 pourvoiries. Malgré cela, la région demeure sous-utilisée quant à l'exploitation des ressources fauniques, particulièrement dans l'arrière-pays, et les plans de développement touristique régionaux recommandent de mettre l'accent sur ce créneau (SOTAR 1989, Groupe DBSF 1999).

10.4.1. - Pourvoiries

Dans l'ensemble de l'aire d'étude on ne rencontre que sept pourvoiries (fig. 30, tab. VIII) parmi lesquelles trois sont avec droits exclusifs, trois sans droits exclusifs et une dernière, établie sur la rivière Mingan, est de gestion autochtone.

- **Pourvoiries avec droits exclusifs** : entreprises à but lucratif qui offrent des services touristiques axés sur la chasse et la pêche. En général, ces pourvoiries offrent aussi des services d'hébergement et de restauration. Souvent situées sur des terres publiques, les territoires leurs sont désignés par décret en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et ces pourvoiries bénéficient de droits exclusifs sur la ressource faunique qui s'y trouve.
- **Pourvoiries sans droits exclusifs** : entreprises à but lucratif qui offrent, elles aussi, des services de chasse et pêche avec ou sans hébergement. Toutefois, à la différence de la catégorie précédente, elles ne bénéficient pas de droits exclusifs de chasse et pêche sur un territoire délimité.

Mabec Itée. La pourvoirie Mabec Itée. (9-544) est de propriété non-autochtone et elle exerce des droits exclusifs sur 104,9 km². Ce territoire comprend l'ensemble des lacs Manitou, des Eudistes et Brézel, leurs rives, ainsi que la portion de la rivière Manitou reliant ces trois lacs. Les camps de la pourvoirie sont situés à l'exutoire du lac Manitou, au lac du Canot, à l'exutoire du lac Brézel ainsi qu'à l'extrémité sud-ouest du lac des Eudistes (photo 5). Les tarifs, en 2001, étaient de \$550/jour/personne, ce qui en fait une pourvoirie haut-de-gamme.

Pourvoirie du lac Magpie. La pourvoirie du Lac Magpie (9-523) est de propriété Innu et elle est sans droits exclusifs. Elle comporte deux chalets, l'un à l'extrémité nord du lac Magpie et l'autre près de l'exutoire du même lac.

La pourvoirie lac Vital (9-637). Cette pourvoirie a récemment été acquise par le conseil de bande des Montagnais de Uashat-Maliotenam (R. Tremblay, comm. pers.) et elle possède des droits exclusifs sur un vaste territoire de 302 km² qui comprend le lac Vital, la rive est du lac Fournier, ainsi qu'un segment de 50 km de la rivière Magpie Ouest. On y retrouve une auberge ainsi que deux chalets.

La pourvoirie Aigle Vollant (9-615), récemment acquise par le conseil de bande des Innus de Uashat-Maliotenam (Sept-Îles), est située sur le lac Froidevaux, immédiatement à l'ouest du lac à l'Aigle. Elle est sans droits exclusifs et ne possède qu'un chalet et deux camps.

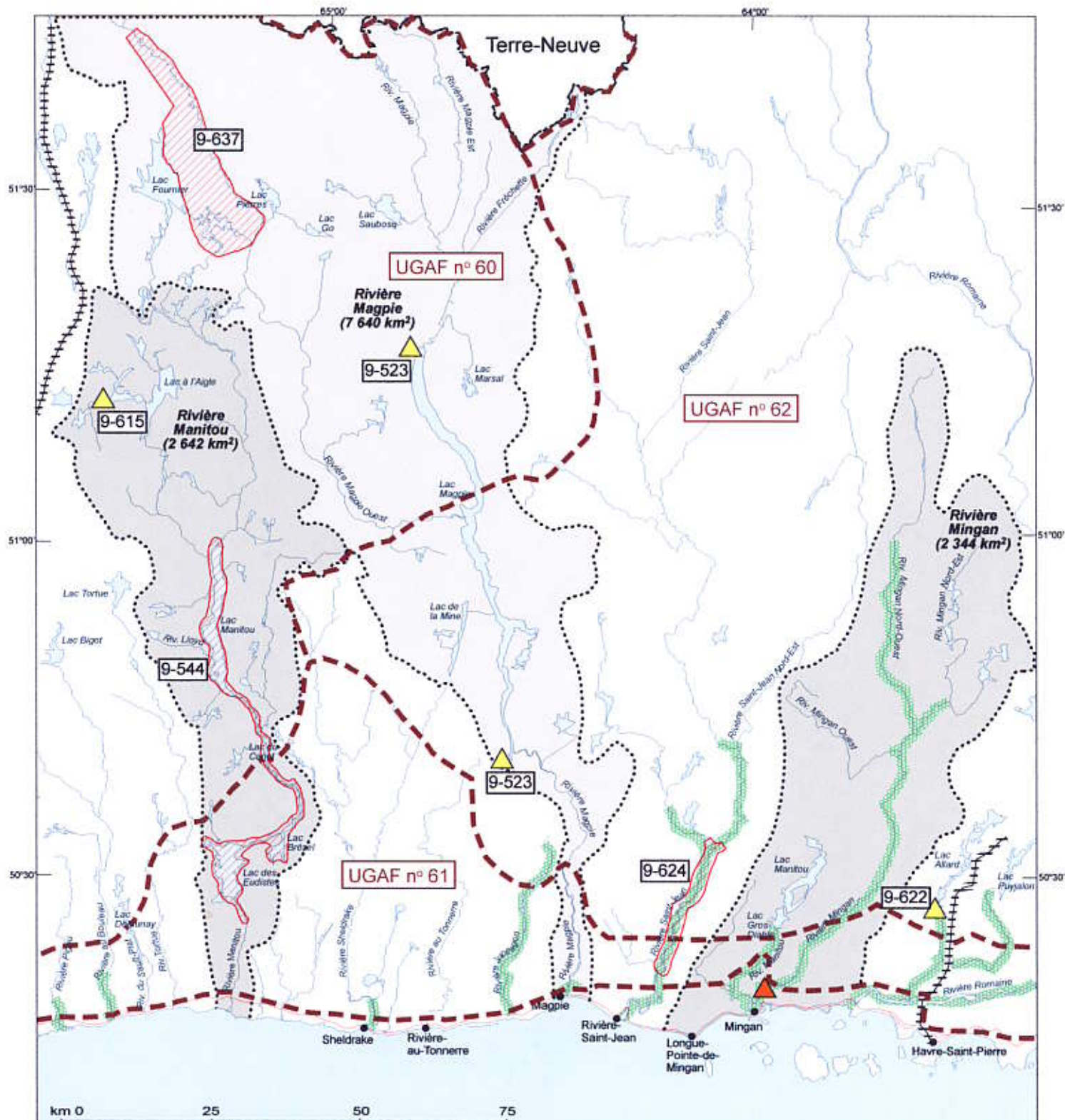


Fig. 30 - Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan

Ressources fauniques

Pourvoires

- Pourvoires à droits exclusifs
- Pourvoires sans droits exclusifs
- Pourvoirie autochtone

Rivières à saumon

Piégeage

- Unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)
- UGAF 61 : Accessible aux non-autochtones
- UGAF 60 et 62 : Réserve à castor Saguenay (réservée aux autochtones)

Tableau VIII : Caractéristiques des pourvoiries établies dans l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord

Nom	Localisation	km (riv.)	km ²	Activités			Hébergement (Type)	Accès
				Pêche	Saumon	Chasse		
<i>Pourvoiries à droits exclusifs</i>								
09-544	Pourvoirie rivière Manitou (Mabec Itée.)	Lac Manitou	104,9	X (1,2)		X (a,b)	Camps : 5	Hydravion
09-624	Pourvoirie de la Haute-Saint-Jean enr. (Ass. de protection de la riv. St-Jean)	Rivière Saint-Jean	34,2	X (2,6)	X		Chalets : 5 Auberge : 1	Route 138 Route forestière
09-637	Pourvoirie Lac Vital (propriété Innus)	Lac Fourmier	302	X		X	Chalets : 2 Auberge: 1	Hydravion
<i>Pourvoiries sans droits exclusifs</i>								
09-523	Pourvoirie du lac Magpie (propriété Innus)	Lac Magpie		X (3,4,5)		X (a)	Camps : 1 Chalets : 2	Hydravion
09-615	Aigle Vollant (propriété Innus)	Lac Froidevaux		X (2,7)		X	Camps : 2 Chalets : 1	Hydravion
09-622	Pourvoirie du lac Allard (propriété Innus - Mingan)	Lac Allard		X (2,4)		X (a,c,d,e)	Chalets : 2	Hydravion
<i>Pourvoirie autochtone (territoire de la réserve indienne de Mingan)</i>								
-	Société de gestion - Complexe des Rivières Manitou et Mingan inc. (propriété Innus - Mingan)	Rivière Mingan		X (6)	X			Route 138 Route forestière

1. Omble chevalier
2. Omble de fontaine
3. Grand Brochet
4. Ouananiche

5. Touladi
6. Saumon atlantique
7. Grand Corégone

a. Orignal
b. Ours noir
c. Lièvre d'Amérique
d. Gélinoite huppée
e. Tétrras du Canada

La Pourvoirie de la Haute Saint-Jean inc. possède des droits exclusifs sur un segment de 28 km le long de la rivière Saint-Jean, tronçon qui a été sous bail à un club de pêche américain jusqu'en 1986. Il est aujourd'hui exploité sous forme de pourvoirie à droits exclusifs par l'Association de protection de la rivière Saint-Jean. Les activités de la pourvoirie, qui compte une auberge et cinq chalets, sont exclusivement axées sur la pêche au saumon et à l'omble de fontaine. Aucun autre pourvoyeur n'est actuellement présent dans le bassin de la rivière Saint-Jean.

Pourvoirie de la rivière Mingan. Aucune pourvoirie opérant sur des terres publiques n'existe dans le bassin versant de la rivière Mingan. Le Conseil de bande de Mingan a toutefois des droits de pêche exclusifs sur les segments des rivières Mingan et Manitou qui sont propriété du gouvernement fédéral (fig. 23), et les gère à la façon d'une pourvoirie. On y offre une pêche journalière au saumon ainsi que des séjours de pêche au site de la première chute (rapides Nakatshuan) où se trouvent les anciennes infrastructures du Mingan Fishing Club.

La pourvoirie du lac Allard (9-622), située immédiatement à l'est du bassin versant de la rivière Mingan et à 23 km au nord de Havre-Saint-Pierre, est la propriété du Conseil des Innus de Mingan depuis 1991. Elle est sans droits exclusifs et offre à la fois la pêche à l'omble de fontaine et à la ouananiche tout comme la chasse à l'orignal et au petit gibier. Des forfaits permettant de s'y initier à la culture autochtone sont aussi offerts.

10.4.2. - Pêche récréative

Selon une enquête réalisée par la Société Faune et Parcs (FAPAQ) et le ministère des Pêches et des Océans (Société Faune et Parcs 1999), un total de 28 207 personnes de la Côte-Nord auraient pratiqué la pêche en 1995, ce qui représente un taux de participation de 34 %. Les espèces les plus recherchées sont avant tout les salmonidés (omble de fontaine, saumon atlantique, omble chevalier, ouananiche, touladi et grand corégone) ainsi que le grand brochet. À l'exception du saumon atlantique, aucune donnée d'exploitation n'existe pour l'ensemble des autres espèces.

Même si la pêche à l'omble de fontaine est la plus populaire, celle qui génère le plus de retombées économiques est sans contredit la pêche au saumon atlantique. Cette pêche rapporterait en effet entre huit et dix millions annuellement pour l'ensemble de la Côte-Nord (Alliance environnement 2000). Dans l'aire d'étude, huit rivières ont le statut de rivière à saumon (tab. IV et IX) mais seulement quatre d'entre elles, les rivières Jupitagon, Saint-Jean, Mingan, Romaine ont une certaine importance. La Saint-Jean se classe parmi les meilleures rivières à saumon de la Côte-Nord avec des prises moyennes de 406 par année entre 1995 et 1999. Quant aux autres rivières, les captures y ont été beaucoup plus faibles pour la même période avec 104 saumons sur la Mingan, 63 sur la Romaine, 30 sur la Jupitagon et à peine 8 sur la Magpie (Tremblay *et al.* 2001).

Les rivières au Bouleau, Sheldrake, Magpie et Romaine sont des rivières à saumon d'accès libre. Quant à la rivière Jupitagon, seul un petit segment en aval du pont est privé, le restant de la rivière étant lui aussi d'accès libre.

Alors que le saumon peut remonter la rivière Saint-Jean sur environ 138 km, c'est surtout dans la partie aval que se situe les meilleures fosses et on y trouve deux exploitants. Du km 0 au km 20, la rivière est la propriété privée du Hill Salmon Club, un club de pêcheurs américains. En 1903, le

Tableau IX : Bilan de l'exploitation du saumon pour les rivières comprises dans l'aire d'étude (moyenne 1995-1999).

Rivière	Captures sportives	Jours-pêche	Succès (cap./j.-p.)	Statut	Notes
<i>Pigou</i> ¹	-	-	-		
<i>au Bouleau</i> ¹	-	-	-	libre	Fermée jusqu'en 1994
<i>Sheldrake</i> ¹	-	-	-	libre	Fermée jusqu'en 1994
<i>Jupitagon</i>	30	369	0,08	privé / libre	
<i>Magpie</i>	8	31	0,26	libre	
<i>Saint-Jean</i>	406	1 219	0,33	pourvoirie/privé/libre	
<i>Mingan</i>	104	201	0,52	pourvoirie autochtone	Fermée de 1984 à 1991
<i>Romaine</i>	63	240	0,26	libre	

Source : Tremblay *et al.* 2001

¹ : Les données sont trop fragmentaires pour permettre de calculer des moyennes.

lit de la rivière et une bande de 65 m de largeur ont en effet été vendus à un américain nommé James J. Hill. Depuis 1980, ce club donne toutefois accès aux 10 premiers kilomètres aux gens de Rivière-Saint-Jean, membres de l'Association de protection de la rivière Saint-Jean (APRSJ). Les km 20 à 48 sont réservés à la Pourvoirie de la Haute-Saint-Jean, gérée par l'APRSJ, alors que le restant de la rivière est d'accès libre.

Les Innus de Mingan ont obtenu des droits exclusifs sur les rivières Mingan et Manitou en 1984. Auparavant, les deux segments de rivière appartenaient à des américains et, à la suite de pressions répétées de la part de la communauté autochtone, le gouvernement fédéral en fit l'acquisition en 1983 afin de les annexer à la réserve indienne (fig. 23). C'est à ce moment que le Conseil de bande a acheté les infrastructures du Mingan Fishing Club et les a rénovées afin d'y exploiter une entreprise de chasse et pêche. Mais avant toute chose, le Conseil de bande a choisi de restaurer la ressource salmonicole de la Mingan. Cette décision s'est traduit par un arrêt permanent de la pêche de subsistance et par un moratoire de cinq ans sur toute forme d'exploitation récréative. La pêche sportive y est de nouveau pratiquée depuis 1991 et elle est gérée par La Société de Gestion - Complexe des Rivières Manitou et Mingan inc., une compagnie appartenant au Conseil de bande. La population de saumons semble se rétablir peu à peu, comme en fait foi l'augmentation constante des prises depuis 1991 (tab. IV) (Tremblay *et al.* 2001).

10.4.3. - Pêche commerciale

La pêche commerciale est une activité fort importante sur la Moyenne-Côte-Nord, mais elle se déroule entièrement en milieu marin, dans le golfe du Saint-Laurent. On compte dans l'aire d'étude trois ports de débarquement, soit Rivière-au-Tonnerre, Mingan et Havre-Saint-Pierre, auxquels s'ajoute, plus à l'ouest, le port de Sept-Îles. En 1995, les débarquements à ces quatre ports ont été de 6 139 tonnes métriques et ils consistaient surtout en crabe des neiges (50 %), pétoncle (26 %), buccin (9 %) et crevette (5 %) (Gagnon 1997).

La pêche commerciale au saumon atlantique a été pratiquée de façon intensive sur la Moyenne-Côte-Nord jusqu'en 1994. Un programme de rachat des permis y avait alors mis fin de façon permanente. Sur la Basse-Côte-Nord, cette pêche a continué à être pratiquée un certain temps, jusqu'à ce que les gouvernements y rachètent aussi les permis commerciaux (Tremblay *et al.* 2001).

Une certaine activité de pêche commerciale aux espèces anadromes se pratique toutefois sur la Moyenne-Côte-Nord. Elle concerne l'omble de fontaine anadrome et l'éperlan arc-en-ciel et se déroule essentiellement en milieu marin, près de l'embouchure des grandes rivières (Alliance environnement 2000).

10.4.4. - Chasse récréative

Les pourvoiries de l'aire d'étude sont avant tout orientées vers la pêche sportive mais elles offrent aussi la possibilité de faire un peu de chasse (tab. VIII). Le gibier de prédilection est l'orignal mais certaines pourvoiries orientent aussi leur publicité vers l'ours noir et le petit gibier (lièvre d'Amérique, gélinotte huppée, tétas du Canada, etc.).

Il est difficile d'évaluer l'impact de la chasse récréative puisque les données ne sont compilées par la FAPAQ que pour l'ensemble de la zone de chasse n° 19, une zone immense qui s'étend de Blanc-Sablon jusqu'au lac Mistassini. Une certaine ventilation a toutefois été effectuée pour le gros gibier (Munro *et al.* 2001) et on peut constater qu'en 1999, environ une dizaine d'originaux

auraient été tués dans l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord. Quant à l'ours noir et au caribou, aucun individu n'y aurait été tué en 1999.

Le caribou n'est présent que de façon très ponctuelle sur la Moyenne-Côte-Nord et des mesures concrètes ont été prises dès 1976 pour y restreindre la chasse allochtone. Cette activité n'est en effet permise qu'à l'ouest du chemin de fer reliant Sept-Îles et Schefferville (Gingras *et al.* 1991). Seule demeure une certaine chasse de subsistance mais elle est de plus en plus pointée du doigt pour expliquer la cause du déclin du caribou (Alliance environnement 2000).

10.4.5. - Activités de piégeage

Le territoire disponible pour le piégeage professionnel au Québec est subdivisé en unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) et trois d'entre elles (UGAF n° 60, 61 et 62) recoupent l'aire d'étude (fig. 30). Au sud de la ligne de transmission électrique d'Hydro-Québec, qui constitue la limite sud de l'UGAF n° 61, le piégeage est libre et accessible à tous les détenteurs de permis général.

Le territoire de l'UGAF n° 61 est accessible aux non-autochtones et il comprend, dans l'aire d'étude (fig. 30), environ 64 terrains de piégeage d'une superficie moyenne de 60 km² chacun. L'octroi d'un bail sur un lot, d'une durée de neuf ans, donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage ainsi que le droit d'y ériger des bâtiments et constructions. Durant la saison 1998, il s'est capturé 654 animaux dans l'UGAF n° 61, dont 216 rats musqués, 177 martres, 102 belettes et 100 castors (données de la FAPAQ).

En revanche, dans les UGAF n° 60 et 62, le piégeage est strictement réservé aux autochtones. Ces territoires font partie de la *réserve à castors de Saguenay*, une vaste unité territoriale (174 798 km²) créée en 1954 par le MLCP. Le Québec compte 11 de ces réserves à castors situées au nord des 47^e ou 48^e parallèle et où, sauf pour une petite portion de la réserve de Saguenay, le piégeage est interdit aux non-autochtones. On compte 121 lots dans la réserve de Saguenay et leur attribution relève des communautés autochtones (voir section suivante).

10.4.6. - Utilisation du territoire par les communautés autochtones

Les territoires utilisés par les communautés innues de la Côte-Nord font partie d'un ensemble beaucoup plus vaste nommé *Nitasinan* (Notre terre) et qui s'étend jusqu'au Labrador. Ainsi, le territoire traditionnel occupé par la communauté de Mingan est désigné comme *Ekuanitshiu-assi*. Il est limité à l'est par Baie-Johann-Beetz, à l'ouest par la rivière Magpie et au nord par la tête de la rivière Romaine. Quant à la communauté de Uashat-Malioctenam (Sept-Îles), son territoire traditionnel s'étend approximativement jusqu'à la rivière Magpie et il comprend donc le bassin versant de la rivière Manitou. Autrefois, les territoires individuels et familiaux n'étaient pas fixés de façon permanente à l'intérieur de ces grands ensembles. Toutefois, avec la mise en place, au début des années 50, de la réserve à castors de Saguenay, les territoires de piégeage communautaires ont depuis été subdivisés en lots précis.

Les activités de chasse pourraient se répartir en trois catégories, selon la durée et la distance par rapport à la réserve (Charest 1996). En automne, des camps de piégeage sont établis dans l'arrière-pays et des familles entières y participent souvent. L'hiver, ce sont avant tout les hommes qui pratiquent la chasse au gros gibier (orignal, caribou) à des distances pouvant atteindre 200 km. Quant à la chasse à la sauvagine et au petit gibier, elle se déroule surtout le long de la côte durant toute l'année. Toutefois, la présence de plus en plus marquée des allochtones ainsi que

la mise en place de la Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan ont contribué à réduire cette chasse de proximité.

Une pêche de subsistance au saumon a depuis longtemps été pratiquée sur les rivières Moisie, Mingan et Natashquan. En raison du déclin de la ressource sur la rivière Mingan, toute pêche de subsistance a volontairement été arrêtée sur la rivière Mingan à partir de 1993.

10.4.7. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou

Le bassin versant de la rivière Manitou ne compte que deux pourvoires, mais l'une d'entre elles, la pourvoirie Mabec, pose une contrainte importante. Elle jouit en effet de droits exclusifs sur la totalité des lacs Manitou, des Eudistes et Brézel, un ensemble qui constitue vraiment le coeur de l'aire d'intérêt. C'est, de plus, une pourvoirie haut-de-gamme avec des infrastructures de qualité.

La pourvoirie Aigle Volland pose une contrainte moins importante du fait qu'elle ne bénéficie pas de droits exclusifs et qu'elle soit située à l'extrémité nord du bassin versant, un secteur moins névralgique.

L'absence de rivière à saumon au sein de l'aire d'intérêt est un handicap certain. Cette situation pourrait être corrigée en étendant l'aire d'intérêt une vingtaine de kilomètres vers l'ouest de façon à englober les derniers kilomètres de la rivière au Bouleau, une petite rivière à saumon.

10.4.8. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie

L'aire d'intérêt de la rivière Magpie comporte, elle aussi, deux pourvoires mais elles posent une contrainte moins élevée qu'à la rivière Manitou. En effet, la pourvoirie du lac Magpie est sans droits exclusifs et possède des infrastructures moins importantes que celle du lac Manitou. La pourvoirie du lac Vital, à droits exclusifs, est toutefois loin au nord du bassin versant, dans un secteur moins critique.

10.4.9. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan

La seule pourvoirie du bassin versant de la rivière Mingan est située sur les terres de la communauté innue de Mingan, à l'extrémité sud de l'aire d'intérêt, et elle ne pose aucun problème majeur. Cette pourvoirie pourrait même constituer un atout en offrant des services touristiques à proximité d'un parc national.